

STICA

A-7100

*May 1889*

# LIBERTÉ RELIGIEUSE EN RUSSIE



RAPPORT

DU

COMITÉ GENEVOIS DE L'ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE



GENÈVE 1889

ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE

---

# RAPPORT

---

PRÉSENTÉ AUX

**BRANCHES DE L'ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE**

PAR

**LE COMITÉ DE GENÈVE**

SUR LES

**DÉMARCHES FAITES AUPRÈS DE S. M. L'EMPEREUR DE RUSSIE**

**RELATIVEMENT A LA LIBERTÉ RELIGIEUSE**

**DANS L'EMPIRE RUSSE ET LES PROVINCES BALTIQUES**

**De 1887 à 1889**

5-A

~~19267~~

GENÈVE

IMPRIMERIE CHARLES SCHUCHARDT

1889

## AVANT-PROPOS

Très honorés frères en Jésus-Christ !

Il y aura bientôt trois ans que les délégués des différentes branches de l'Alliance évangélique, réunis à Genève en août 1886, prenaient les décisions qui motivent le présent rapport; nous avons dû attendre que toutes les pièces qui en forment la base fussent réunies, et ce n'est qu'au commencement de cette année que notre dernière lettre au procureur général du saint Synode, M. Pobedonostzeff, a clos, pour le moment, la série des efforts que nous avons faits en faveur de nos frères en Russie.

Les pages suivantes contiennent toutes les pièces susceptibles d'être publiées; vous pourrez y suivre pas à pas les mesures prises pour arriver au but que nous avons cherché à atteindre. Si le résultat obtenu jusqu'ici n'a pas répondu à notre attente, souvenons-nous qu'il est entre les mains de Dieu, et que notre devoir à nous, est de ne point nous décourager, mais de prier sans jamais nous lasser: ne savons-nous pas, chers frères, que le Dieu des oppri-

més et des persécutés saura donner, dans le temps convenable, à ceux en faveur desquels nous avons intercédé, la précieuse et glorieuse liberté après laquelle ils soupirent, ombre de celle dont nous tous, rachetés par le sang de l'Agneau, jouirons alors que, avec la grande multitude de toute langue et de toute nation, nous chanterons ses louanges d'éternité en éternité.

Pour éviter des répétitions et ne pas donner trop d'extension à ce rapport, nous avons réuni sous quatre chapitres les documents que nous vous soumettons :

Le chapitre I contient tout ce qui concerne les préparatifs de nos démarches et les décisions prises à ce sujet;

Le chapitre II renferme les pièces concernant l'exécution de ces démarches;

Le chapitre III donne le résultat de nos efforts;

Le chapitre IV, enfin, contient la lettre envoyée par la branche suisse au procureur général du Saint-Synode.

---

## CHAPITRE I

### **Préliminaires.**

Plusieurs mois déjà, avant la réunion à Genève du Comité international de l'Alliance, les journaux politiques et religieux, aussi bien que des communications particulières, nous avaient renseignés sur les mesures prises par le gouvernement russe contre les sujets n'appartenant pas à la religion orthodoxe grecque. Nous savions que ces mesures foulaient aux pieds les franchises et les promesses faites par les prédécesseurs de l'empereur Alexandre III principalement aux protestants des Provinces baltiques.

Intervenir en faveur de nos frères persécutés devenait donc un devoir urgent pour l'Alliance. Aussi le Comité central, dont le siège était à Genève, n'hésita-t-il pas à mettre cet objet à l'ordre du jour des *tractanda* de la conférence des délégués qui devait se réunir dans cette ville, en août 1886.

Il n'est pas possible de publier ici les nombreuses pièces constatant les faits de persécution et d'atteinte à la liberté religieuse; nous nous bornerons à reproduire le mémoire envoyé au Comité central par une des branches de l'Alliance.

## MÉMOIRE

Les Provinces baltiques de l'empire russe, la Courlande, la Livonie, l'Esthonie n'appartiennent à ce grand État que depuis 1721 (en partie depuis 1795 seulement). Elles faisaient auparavant partie de la Suède et de la Pologne. Leurs habitants, les Courlandais, les Livoniens, les Esthoniens sont de race allemande ou lithuanienne, et ne sont ni Russes de langue, ni Grecs orthodoxes de religion. Ils appartiennent aux familles les plus anciennes de la Réforme luthérienne et constituent, à tous égards, une partie séparée de l'Empire et remarquable par son développement intellectuel. Ils sont des sujets fidèles de leur empereur, auquel ils ont donné plusieurs des serviteurs du gouvernement les plus distingués et les plus capables. Ils sont pleinement incorporés à la patrie russe et lui appartiennent par les sentiments d'un patriotisme désintéressé et sans réserve ; ils en ont donné des preuves en sacrifiant même leur vie pour elle. Mais en retour ils tiennent à conserver intact ce qu'ils possèdent de plus sacré et de plus précieux : leur religion, leur langue et leurs mœurs, comme autant de sources auxquelles ils ont puisé leur force morale et leur culture intellectuelle, soit pour leur vie de famille, soit pour leur vie politique.

Ce sentiment profond qui depuis des siècles avait pu se concilier avec leur patriotisme a, depuis quelques années, rencontré de la part des autorités russes une opposition directe.

Le télégramme suivant, daté du 13 juillet de cette année, pourra servir au lecteur de ces pages d'échantillon de cette tendance à tout centraliser, à tout uniformiser et à faire disparaître tout caractère individuel :

« Dorpat, le 13 juillet 1886.

« Le grand-duc Wladimir a reçu hier les représentants de  
 « l'Université, de la noblesse et de la ville et leur a adressé une  
 « allocution dans laquelle il a dit qu'il ne parcourait, il est vrai,  
 « les Provinces baltiques que dans des buts militaires, mais qu'il  
 « était autorisé à déclarer que toutes les mesures seraient prises  
 « pour unir plus intimement ces provinces à l'Empire russe,  
 « conformément à l'idée arrêtée de l'empereur de n'en faire  
 « qu'une seule famille. Que sa Majesté voit dans ces mesures les  
 « meilleures garanties pour la prospérité de ces provinces, qu'il  
 « compte en cela sur le dévouement confiant de ces dernières,  
 « ainsi que l'avait déjà fait son auguste père. »

D'après la teneur de cette allocution, toutes les mesures persécutrices contre les sujets luthériens dans les Provinces baltiques sont attribuées, non plus à des volontés secondaires, mais à la volonté de l'autorité suprême du Czar lui-même. Aussi tous les journaux qui se sont occupés de cette question n'expriment-ils aucun doute à cet égard, et ils sont convaincus qu'il s'agit là d'un travail violent dans le sens de la fusion des Provinces baltiques de religion réformée et ne parlant pas le russe avec l'ensemble de l'Empire et de son Église; que cette fusion sera poursuivie sans trêve et sans tenir compte de la liberté de conscience et des droits des peuples.

Le présent mémoire, à l'instar de l'Alliance évangélique qui veut rester étrangère à toute immixtion dans le domaine ecclésiastique, national ou politique, déclare qu'il ne poursuit d'autre but que celui de défendre la liberté de conscience religieuse et, plus spécialement celle de l'Église dite évangélique.

Il s'agit d'actes de violence commis dans les Provinces baltiques contre nos frères en la foi, actes qui, envisagés à la lumière de l'histoire ainsi que de l'humanité et de la tolérance chrétienne, ne peuvent être que désapprouvés.

Il est nécessaire que nous jetions un regard rétrospectif sur l'histoire des garanties civiles et politiques quant à la liberté religieuse des Églises évangéliques dans les Provinces baltiques, car, nous le répétons, il ne s'agit ici que de questions religieuses.

Lorsque les Livoniens, peu de temps après la Réformation, eurent défendu victorieusement leur foi luthérienne contre le sanguinaire Iwan, ils reçurent, en date du 28 novembre 1561, du prince polonais Sigismond-Auguste, le privilège que, sous la protection de son gouvernement, ils pourraient exercer librement leur culte et s'opposer à toute intrusion à cet égard venant du dehors; et cela en conformité avec la parole de Dieu qui commande d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Malgré cet édit, la Pologne essaya d'opérer une violente contre-réformation et de détruire les avantages obtenus en faveur de l'Évangile et de la liberté de conscience. Mais ces tentatives échouèrent devant la forte protection du roi Gustave-Adolphe de Suède.

Plus tard la Livonie devint province suédoise, mais, par le traité de paix de Nijstädt en 1721, elle échut alors à la Russie, dont elle est restée depuis lors une province dévouée, ainsi que l'Esthonie.

Lorsque Pierre le Grand, à la suite de ce traité de paix, fit acquisition de ces pays, l'Église luthérienne fut sanctionnée par le nouvel édit international suivant :

« Sa Majesté le Czar promet que tous les habitants de la Livonie, de l'Esthonie, de *Ësel*, que les nobles et les non-nobles et toutes les villes comprises dans ces pays, ainsi que les municipalités, les Gildes (*Gilden*), les maîtrises, jouiront des privilèges accordés précédemment par le gouvernement suédois, ainsi que des usages et droits, et cela sans restriction, et qu'ils seront à cet égard protégés par l'État. Il ne sera commis dans ces États aucune pression sur les consciences ; mais, au contraire, tout ce qui concerne la religion dans les Églises et dans les écoles y restera respecté dans l'état même où ces choses se sont trouvées sous le gouvernement suédois.

« D'autre part, la religion russe y sera également exercée librement. »

Ce traité de paix de Nijstädt fut signé par Pierre le Grand, qui ajouta « qu'il promettait *de par sa parole Impériale, soit pour sa personne, soit pour tous ses successeurs sur le trône de Russie*, d'être fidèle à ce pacte, de le tenir sacré et inviolable pour toujours. »

Par suite de l'accès du culte catholique russe dans les dites provinces, il s'établit un accord paisible entre les deux confessions ; des mariages mixtes furent contractés ; l'éducation des enfants se fit, d'après la libre décision des parents, tantôt selon la religion évangélique, tantôt selon le culte catholique russe.

Ce ne fut qu'en 1755 que le Saint-Synode, comme autorité ecclésiastique supérieure, troubla cet état de choses par des défenses relatives aux mariages mixtes, et demanda depuis l'an 1794 que les enfants issus de ces mariages fussent élevés seulement dans la religion grecque. Depuis 1795, il fut défendu aux pasteurs de bénir des mariages mixtes.

Néanmoins, malgré ces défenses ecclésiastiques, la liberté d'exercice du culte évangélique n'était pas encore compromise de fait. En 1795, la Courlande s'adjoignit librement à l'Empire russe, après avoir reçu la garantie solennelle que les droits de l'Église évangélique, tels qu'ils avaient existé de tout temps et tels que la Pologne les avait reconnus, seraient respectés. On s'attendait à une tolérance religieuse complète, telle qu'elle avait été observée et garantie en 1768 par Frédéric le Grand, Catherine II et les rois d'Angleterre, de Danemark et de Suède.

Dans les mariages mixtes, c'était toujours le pasteur de la paroisse de la fiancée qui bénissait l'union. Ce principe de liberté de conscience fut respecté encore par Alexandre I<sup>er</sup> et dans les commencements du règne de Nicolas I<sup>er</sup>.

Il était nécessaire que ce mémoire commençât par constater l'existence historique des privilèges accordés à l'Église évangélique dans les Provinces baltiques, afin que le lecteur comprenne la gravité de l'évolution du côté de l'intolérance qui s'est effectuée depuis 1830, et qui s'est manifestée de plus en plus douloureuse et impitoyable.

Après que l'empereur Nicolas eut étouffé, de 1829 à 1832, l'insurrection polonaise, il prit la résolution d'assimiler d'une manière uniforme à l'Empire les provinces situées aux frontières. Il émit les ordres les plus formels contre tout acte de conversion de l'Église grecque à l'Église luthérienne, et défendit, sous les peines les plus sévères, que l'on s'opposât à toute conversion à la confession grecque. L'Église orthodoxe devint dès lors Église de l'État aussi dans les Provinces baltiques, où, d'après les conventions, elle n'était pourtant autre chose qu'une Église ayant les mêmes droits que l'Église luthérienne. Lorsque l'Église orthodoxe eut ainsi pénétré dans les provinces dont nous parlons, le privilège accordé à l'Église luthérienne disparut, et celle-ci fut placée sous la loi commune aux Églises luthériennes de toute la Russie, c'est-à-dire dans une position d'infériorité. Toute opposition fut aussitôt réprimée.

A partir de ce moment, l'Église luthérienne n'est plus que tolérée en Russie, et nous n'avons plus à citer qu'une série de mesures d'intolérance qui touchent de très près aux persécutions violentes proprement dites. En 1837, on fonde un archevêché grec-orthodoxe pour les quelques coreligionnaires des provinces; on cherche à gagner les luthériens par des perspectives fallacieuses de distributions de terres et autres avantages en faveur des renégats; on profite des époques de famine et autres calamités pour obtenir des conversions.

Sous le gouvernement d'Alexandre II, le régime resta le même. C'est en vain que les convertis, leurrés dans leurs espérances, se plaignent et manifestent le désir de rentrer dans leur Église. La loi s'oppose formellement à un semblable retour.

A quoi cela a-t-il servi que l'Alliance ait intercédé en faisant appel à la magnanimité de l'empereur? A quoi cela a-t-il servi que le noble comte Kayserling ait demandé à l'empereur et ait

obtenu la revision des lois relatives à la liberté de conscience? A quoi cela a-t-il servi qu'en 1865 le roi Guillaume ait fait savoir, par l'organe de M. de Bismarck, que la persécution des luthériens l'affectait très douloureusement, lui, le protecteur de l'Église protestante? Il est vrai qu'on retira secrètement la loi sur les mariages mixtes; mais, dans l'intervalle, s'était déjà élevée une jeune génération lithuanienne, esthonienne, un parti puissant protégé de haut lieu qui, associé aux influences de la presse, de la société, des corporations et de l'argent, mit tout en jeu pour agir, par l'œuvre missionnaire, sur les pays luthériens et pour y anéantir les droits dûment garantis. Ce parti d'action alla jusqu'à jeter des soupçons politiques sur des protestants qui se montraient fermes dans leur foi. Il promit des distributions de terres, des exonérations d'impôts, des témoignages de bienveillance de la part de l'empereur. Il obtint, au profit de l'Église orthodoxe, des lois d'expropriation de terres et d'édifices. Il bâtit des églises, fonda des paroisses pour des adeptes à venir du culte grec. Ce même parti excita les sentiments de haine nationale et de fanatisme politique contre les évangéliques et agrandit, sous la protection du gouvernement, son influence dans l'Église et dans l'État.

De toutes les vexations, la plus douloureuse c'est la manière dont l'Église grecque active les conversions. Elle les effectue en masse sans les avoir fait précéder d'un enseignement convenable; elle obtient des promesses de mariage et bénit les unions le même jour; elle dispense les convertis de l'immersion lors de leur baptême, ainsi que des obligations du jeûne. Elle les reçoit sans s'être assurée de leurs convictions vraies, sans leur laisser le temps de réfléchir. Le clergé grec obtient qu'on ne bâtisse pas de nouvelles églises luthériennes sans son consentement; que des mariages mixtes bénis par des pasteurs luthériens soient considérés comme nuls, qu'on exige qu'ils soient bénis à nouveau, et que les enfants issus de ces unions soient considérés comme illégitimes et comme privés du droit d'hériter. — Enfin, il est arrivé que, lorsque des pasteurs faisaient opposition, on a adressé des menaces aux membres de leur paroisse, on les a mis en jugement, on les a condamnés, au nombre de soixante-quatre, à des peines diverses, en se fondant sur ces lois iniques!

Le fait le plus éclatant est celui de la condamnation du pasteur Brandt, de Palzmaar, en Livonie, qui a été relégué à Smolensk, où aujourd'hui encore il est obligé de gagner sa

vie en travaillant pour une paie journalière de 20 centimes. Son héroïque compagne l'a rejoint et travaille avec lui et pour lui aux mêmes conditions. Quel a été son crime? Son crime a été d'avoir conseillé à quelques paysans, qui désiraient retourner dans leur Église luthérienne, de s'adresser à cet effet à la magnanimité de l'empereur.

Voilà des souffrances profondes qui certainement sont propres à exciter la plus vive sympathie chez les coreligionnaires du monde entier. Les personnes compétentes et les défenseurs légitimes des persécutés, c'est-à-dire Messieurs les surintendants-généraux, MM. Girgensohn et Dr Schultz, s'étant en vain adressés à l'empereur même, le temps semble où il est du devoir de l'Alliance évangélique d'élever sa voix. Qu'on n'attende pas que les persécutés eux-mêmes fassent appel à cette intercession; ils n'obtiendraient rien et s'exposeraient aux peines les plus sévères. Il ne faut pas offrir directement aux persécutés d'intervenir en leur faveur, car celui d'entre eux qui prêterait les mains à une semblable démarche irait droit en Sibérie, où il aurait le temps de faire des réflexions sur son imprudente conduite.

Il est temps que nous agissions; il n'est pas permis à l'Alliance de se taire; les pierres mêmes parleraient! Précédemment, l'Alliance est intervenue dans des occasions d'une gravité moindre.

Faisons appel à la magnanimité de l'empereur, à la conscience de l'humanité en général, à la sympathie de tous les chrétiens évangéliques. Si nos efforts échouent, faisons alors directement appel au secours d'un Dieu juste et saint! Qu'Il daigne se tenir près des affligés, à l'heure où leur angoisse est devenue extrême.

Au nom de la Branche allemande de l'Alliance évangélique :

*Le Secrétaire, E. BAUMANN, pasteur.*

Berlin, 6 août 1886.

---

La conférence des délégués des différentes branches de l'Alliance évangélique s'est réunie à Genève les 25 et 26 août 1886, sous la présidence de M. Ed. Naville, président du Comité central suisse, ayant siège à Genève.

Les branches suivantes étaient représentées :

La Grande-Bretagne, par..	MM. Hon. et Rev. Bligh.
L'Allemagne du Nord, par .	le comte de Bernstorff.
et par.....	le pasteur Baumann.
L'Allemagne Ouest, par ...	le Dr Fabri.
L'Amérique, par .....	le Dr Schaff.
Le Danemark, par.....	le doyen Vahl.
La Suisse, par.....	Ed. Naville.
et par .....	O. de Buren.

M. le pasteur Mittendorff fut nommé secrétaire de la conférence.

Le Dr Wright d'Irlande, quelques délégués des sections suisses, et quelques membres du Comité de Genève, assistèrent à la séance avec voix consultative.

Après avoir consacré la première journée aux affaires intérieures de l'Alliance, la question de la liberté religieuse en Russie fut mise à l'ordre du jour de la séance du 26 août.

Nous extrayons du procès-verbal officiel de la conférence ce qui concerne ce sujet.

**Extrait des procès-verbaux du Comité international de l'Alliance évangélique, réuni à Genève les 25 et 26 août 1886.**

Après avoir pris connaissance des documents et renseignements relatifs aux atteintes à la liberté religieuse dans les Provinces baltiques, le Comité international décide :

1° Qu'une Adresse à S. M. l'Empereur de Russie sera rédigée par une Commission prise dans les Branches britannique, nord-allemande et suisse.

Sur la proposition de la Branche de l'Allemagne du Nord,

appuyée par le représentant de la Branche britannique, le Comité international décide :

2° Que cette Adresse sera remise par une délégation de trois ou quatre personnes, choisies de préférence dans les Branches américaine, danoise, hollandaise et suisse, ou par tout autre moyen qui paraîtra plus opportun aux trois branches chargées de la rédaction de l'Adresse.

Cette Adresse sera envoyée pour signature aux Branches qui ont coopéré à la formation du Comité international, ainsi qu'à la Branche française.

Il est recommandé à la Commission de l'Adresse de prendre aussi en main la cause de la liberté religieuse dans l'ensemble de l'Empire russe, dans la mesure où cela se conciliera avec le but spécial qu'elle poursuit.

La Conférence demande à la Branche britannique d'introduire, dans le programme de la prochaine semaine de prières, le sujet spécial de la prière en faveur des victimes des persécutions religieuses en divers pays, et notamment dans les Provinces baltiques et en Turquie.

Relativement à la quatrième proposition faite par M. le pasteur Baumann dans son mémoire, la question de la publication de l'Adresse est remise à la Commission de rédaction.

---

L'exécution des décisions prises par la conférence des délégués exigea, tout d'abord, une active correspondance pendant l'hiver 1886-1887, afin de rassembler des documents nécessaires et de prendre l'avis des amis qui s'intéressaient à la cause. Les événements politiques qui marquèrent cette période d'agitation et d'inquiétudes graves pour la paix des nations européennes causèrent beaucoup d'hésitations dans notre marche ; les difficultés semblaient croître de jour en jour, lorsque la presse annonça la visite projetée par l'empereur pour le mois d'août à la cour de Danemark.

L'horizon parut s'éclaircir quelque peu, et conformément aux décisions prises par l'assemblée des délégués, une adresse à Sa Majesté Impériale fut rédigée en français par la branche suisse, se basant sur les faits de notoriété publique ainsi que sur les renseignements fournis, tant par la branche allemande que par les nombreux amis que nous avons été à même de consulter. Après que cette pièce eut été revêtue des signatures de toutes les branches de l'Alliance, sauf une dont il sera question plus loin, le Comité central décida d'envoyer un de ses membres à Copenhague, avec mission de s'adjoindre, si possible, un délégué de la branche hollandaise et de tâcher d'obtenir une audience de S. M. l'empereur de Russie pendant son séjour en Danemark. En remettant l'adresse à l'empereur, nos délégués devaient aussi exposer à S. M. I. d'une manière plus complète que ne pouvait le faire notre mémoire, les vœux de l'Alliance évangélique par rapport à l'exercice de la liberté religieuse en Russie.

La relation de cette partie de nos démarches se trouve au chapitre suivant.

---

## CHAPITRE II

### **Mission en Danemark.**

L'adresse à l'empereur, telle qu'elle est reproduite ci-dessous, avait été adoptée par toutes les branches de l'Alliance, sauf à notre vif regret par la branche française. Nos amis préférèrent rédiger une adresse spéciale, en exprimant le désir qu'elle fût remise en même temps que celle qui avait été signée par les autres branches. Mais l'expérience de ce qui s'était passé, en 1881, à Friedrichshafen, lors de la seconde intervention de l'Alliance en faveur de la liberté religieuse en Russie, nous fit comprendre avec quelle extrême prudence il fallait mesurer les expressions pour ne pas s'exposer à un échec.

Bièn que l'adresse de la branche française de l'Alliance évangélique concordât tout à fait au fond avec la nôtre, elle donnait cependant prise à quelques objections de forme que le temps très court dont nous pouvions disposer ne nous permettait pas de discuter avec nos frères français. Nous ne pûmes donc joindre leur adresse à la nôtre, mais nous tenons cependant à en donner ci-dessous le texte original.

**Adresse présentée à S. M. I. l'empereur de Russie  
par les diverses branches de l'Alliance évangélique.**

*A sa Majesté Impériale Alexandre III,  
Empereur de toutes les Russies.*

Sire !

C'est avec le plus profond respect que les soussignés, représentants des diverses branches de l'Alliance Évangélique, s'adressent à Votre Majesté Impériale, pour déposer à Ses pieds leurs humbles hommages et La prier de bien vouloir agréer la requête suivante :

Votre Majesté n'ignore pas qu'une des principales missions de l'Alliance Évangélique a toujours été de prendre en main les intérêts des Chrétiens dans le monde entier, afin qu'ils puissent librement exercer les actes de leur culte suivant leur conscience et les rites de l'Église à laquelle ils appartiennent.

Dès 1849, et à plusieurs reprises, l'Alliance Évangélique a plaidé la cause de la liberté de conscience et de culte auprès de divers gouvernements et souverains de l'Europe. Par la bonté de Dieu, qui est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, les démarches que nous avons faites en Suède, en Italie en Toscane, en Allemagne, en Espagne, en Turquie et en Autriche, ont presque partout réussi à étendre les bienfaits du grand principe de la liberté religieuse à ceux qui n'avaient pu en jouir jusque-là.

L'accueil si bienveillant que l'Alliance Évangélique a aussi trouvé auprès des Impériaux Prédécesseurs de Votre Majesté, tant en 1857 qu'en 1870, au Château de Berg, et les déclarations que feu S. Ex. le Prince Gortschakoff, Chancelier de l'Empire pour les affaires étrangères, a faites en 1871 à Friedrichshafen, aux délégués de l'Alliance Évangélique de la part de Sa Majesté Impériale, le Tsar Alexandre II, nous inspirent la confiance que, cette fois encore, l'Empereur de Russie ne refusera pas d'entendre notre voix.

A la suite d'une enquête ordonnée en 1864 par Sa Majesté l'Empereur Alexandre II sur l'état de la liberté religieuse dans les Provinces baltiques, l'illustre Père de Votre Majesté Impériale annula pour ces provinces l'application de la loi ecclésiastique concernant le droit de « reversal » dans les mariages mixtes. Le Gouverneur général de ces provinces fut chargé de

faire respecter la volonté de son Souverain en s'opposant à toute persécution contre les pasteurs protestants.

Dès lors, sous l'influence de circonstances qu'il n'appartient pas à l'Alliance Évangélique d'apprécier et dont elle ne peut constater que les effets, l'ancienne législation concernant les mariages mixtes a été remise en vigueur, — les pasteurs luthériens sont entravés dans l'exercice de la cure d'âmes, — enfin, ceux qui, sans un examen suffisant, ont abandonné la religion de leurs pères pour embrasser la Confession orthodoxe grecque ne peuvent plus revenir en arrière sans subir les conséquences pénales de lois qui ont de nouveau obtenu la sanction du Gouvernement.

Nous supplions Votre Majesté de croire que nous repoussons de la manière la plus absolue toute pensée de nous ingérer dans les affaires concernant le Gouvernement ou la politique de Votre Majesté Impériale. Nous savons qu'il existe en Russie des lois interdisant aux membres de l'Église orthodoxe grecque de passer à une autre confession ; mais en osant demander à Votre Majesté de modifier ces lois, nous croyons rendre le plus éclatant hommage aux sentiments de justice qui animent l'Illustre Fils du Libérateur de vingt millions de serfs, — de Celui qui a permis que la Parole de Dieu fût librement répandue dans tout son Empire.

En nous faisant les avocats de la liberté religieuse, nous n'entendons point par là méconnaître le principe d'autorité en cette matière, ni prétendre que toutes les opinions soient également bonnes ; — ce que nous demandons, Sire, c'est qu'avec le privilège de se dire Votre sujet, chaque personne de Votre Empire puisse adorer Dieu librement, suivant sa conscience et les ordres qu'Il nous donne dans Sa Sainte Parole ; — c'est que chacun de Vos sujets puisse librement élever ses enfants dans la foi de ses pères ; — c'est que les conducteurs spirituels d'Églises chrétiennes autres que l'Église orthodoxe grecque puissent exercer sans entraves vis-à-vis de leurs coreligionnaires toutes les diverses fonctions de leur ministère ; — c'est enfin que ceux qui, sans se rendre compte de la gravité de leur décision, se sont laissés inscrire sur les rôles de l'Église orthodoxe grecque, puissent, sans encourir de peine, revenir dans le sein de leur Église d'origine, s'ils en manifestent librement le désir.

Nous sommes persuadés que le principe de la tolérance des cultes et celui de la liberté de conscience forment l'objet des

convictions de Votre Majesté Impériale. Aussi l'Alliance Évangélique, Sire, a-t-elle le légitime espoir que l'édifice dont les bases ont été si magnifiquement posées par feu LL. MM. II. le Tsar Nicolas et son Illustre Fils, sera couronné par Votre Majesté Impériale en accordant à Ses sujets le plus grand des bienfaits, celui de pouvoir adorer le Dieu des chrétiens suivant leur conscience et les rites de leurs diverses Églises, non seulement dans les Provinces baltiques, mais dans toutes les parties de ce vaste Empire où Votre Nom, Sire, est chéri et vénéré par les millions d'hommes qui invoquent journellement dans leurs prières la bénédiction de Dieu sur la tête sacrée de leur Empereur et de leur Père.

Membres d'Églises diverses, mais unis dans une même foi en Jésus-Christ, notre Sauveur, par la communion du St-Esprit, nous demandons à notre Père Céleste d'incliner le cœur de Votre Majesté à la clémence; — qu'Elle daigne écouter notre humble requête et user, une fois encore, de la plus noble prérogative des Souverains, en faisant régner la paix, la justice et la liberté dans toutes les familles et les tribus de ses peuples.

Nous sommes, Sire, avec le plus profond respect,

de Votre Majesté Impériale

les très humbles serviteurs.

Au nom de la Branche suisse :

Signé : H.-Edouard NAVILLE, *Président du Comité central suisse.*

Eug. MITTENDORFF, *Secrétaire.*

Au nom de la Branche allemande du Nord :

Signé : André Comte DE BERNSTORFF, *Président.*

Eugène BAUMANN, pasteur, *Secrétaire.*

Au nom de la Branche allemande de l'Ouest :

Signé : Théodore CHRISTLIEB, D<sup>r</sup> et professeur de théologie, *Président.*

DAMMANN, pasteur, *Secrétaire.*

Au nom de la Branche des États-Unis d'Amérique :

Signé : W.-E. DODGE, *Président.*

Philip. SCHAFF, *Hon. Secretary.*

Josiah STRONG, *General Secretary.*

Au nom de la Branche anglaise :

Signé : POLWARTH, *Président.*

J. FIELD, lieut.-gén. C. B. *Secrétaire.*

A.-J. ARNOLD, *Secrétaire.*

Au nom de la Branche danoise :

Signé : J. VAHL, *Président.*

Olof HANSEN, *Secrétaire.*

Au nom de la Branche hollandaise :

Signé : BARON DE WASSENAER DE CATWIJCK, *Président.*

Comte F. DE BYLANDT, *Secrétaire.*

Voici maintenant le texte de l'adresse de la branche française qui n'a pu être remise, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

**Adresse de la Branche française de l'Alliance évangélique  
à S. M. I. l'Empereur de Russie.**

*A Sa Majesté Impériale Alexandre III,  
Empereur de toutes les Russies.*

Sire!

La Branche française de l'Alliance évangélique vient à son tour, comme l'ont fait récemment plusieurs sections de cette vaste association chrétienne, signaler à l'attention de Votre Majesté les entraves apportées à la liberté des cultes sur divers points de l'Empire russe, notamment dans les Provinces baltiques.

Nous osons faire appel à la justice de Votre Majesté, autant qu'à Sa bienveillance, afin qu'Elle daigne intervenir en vue de mettre un terme à un état de choses qui Lui paraîtra, comme à nous, contraire aux principes du droit moderne aussi bien qu'à l'esprit de l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous n'avons pas à rappeler à Votre Majesté la grande parole

bien connue : « L'empire de la loi finit où commence celui de la conscience. » Délimiter nettement, dans toutes les contrées sur lesquelles s'étend le sceptre impérial, ces deux domaines ; faire cesser tout conflit entre ces deux autorités dérivées de Dieu ; mettre la loi d'accord avec la conscience : ce serait là une œuvre glorieuse, digne de Votre Majesté et bienfaisante pour tous Ses sujets.

Peut-être avons-nous particulièrement qualité pour faire une pareille démarche, nous qui avons l'honneur de descendre de ces persécutés héroïques qu'on nommait les *Huguenots* : l'histoire est là pour témoigner que si Louis XIV, en révoquant l'édit de tolérance signé par son illustre aïeul, leur infligea les souffrances les plus cruelles, il fit encore plus de mal à la France elle-même.

Que Votre Majesté veuille bien excuser, s'il en est besoin, la liberté de notre langage ; qu'Elle accepte nos vœux sincères pour Son bonheur et pour celui des peuples dont Dieu Lui a confié le gouvernement ; qu'Elle daigne enfin agréer l'humble hommage de nos sentiments les plus respectueux.

Au nom de la Branche française de l'Alliance évangélique :

Signé : { N. RECOLIN, pasteur, *président*.  
A. FISCH, *secrétaire*.  
Th. MONOD, *secrétaire général*.

Paris, le 8 juillet 1887.

Nous joignons ici la lettre du président du Comité international chargeant M. de Saint-George de la mission auprès de l'empereur de Russie.

Malagny, près Genève, 7 août 1887.

*A Monsieur le comte de Saint-George, à Changins.*

Monsieur et honoré frère,

Dans la séance du 26 août 1886, le Comité international de l'Alliance évangélique a examiné spécialement la question de la

liberté religieuse dans les Provinces baltiques, et a décidé d'envoyer un recours à S. M. Alexandre III, empereur de Russie, sous la forme d'une adresse qui serait portée par une députation choisie de préférence dans les branches suisse, hollandaise, danoise et française.

Le Comité suisse, à qui incombait la tâche d'exécuter la résolution prise, a pensé que dans notre pays, parmi les amis de l'Alliance, c'était vous qui étiez l'homme désigné d'avance pour une mission d'une nature aussi délicate; et nous nous sommes aussitôt adressés à vous. Nous vous remercions bien sincèrement, Monsieur et honoré frère, de l'intérêt chrétien et du dévouement avec lesquels vous avez d'emblée accepté cette tâche difficile, du zèle que vous avez mis à étudier la question dans tous ses détails, et aussi de ce que vous avez bien voulu vous charger de la rédaction de l'adresse à l'empereur. L'assemblée de la branche suisse, le 29 juin 1887, a ratifié notre choix à l'unanimité, elle vous a officiellement nommé son délégué; et les diverses branches étrangères ont, sauf une seule, approuvé et signé l'adresse dont vous êtes l'auteur.

Je viens donc aujourd'hui vous remettre cette adresse signée, et vous prier de vouloir bien achever l'œuvre commencée, en présentant cette adresse à l'empereur pendant le séjour que Sa Majesté doit faire prochainement à Copenhague. C'est vous dire que l'Alliance évangélique vous prie de vous rendre dans cette ville, de solliciter une audience de l'empereur ou, en cas de refus, d'essayer de toute autre voie que vous jugerez convenable et qui pourrait faire parvenir sûrement cette adresse sous les yeux de l'empereur.

Conformément à la décision du Comité international, nous avons demandé à Monsieur le comte de Bylandt, secrétaire du Comité hollandais, de vouloir bien vous accompagner dans cette mission. Nous attendons encore sa réponse et nous espérons qu'il consentira à être le second délégué de l'Alliance évangélique; mais, au cas où M. le comte de Bylandt serait empêché de le faire, nous vous prions de passer par La Haye, et, d'accord avec le Comité hollandais auquel nous avons écrit d'une manière très pressante, d'engager l'un des amis de l'Alliance dans les Pays-Bas à se joindre à vous pour aller à Copenhague. Enfin, si vos démarches et les nôtres devaient rester infructueuses, nous vous demandons de ne point vous laisser arrêter et d'aller quand même à Copenhague, dussiez-vous être seul délégué.

Nous ne nous cachons point la grandeur des difficultés qui, à vues humaines, se présenteront devant vos pas ; et nous éprouvons vivement le besoin de mettre notre députation à Copenhague sous la protection de Celui qui incline les cœurs des hommes comme il Lui plaît. Confians dans la fidélité du Seigneur, et convaincus qu'Il peut employer à Sa Gloire les moyens qui nous paraissent les plus faibles, nous implorons sur vous et sur votre mission Ses bénédictions les plus signalées. Que Dieu vous conduise par Son Esprit, qu'Il vous montre Lui-même le chemin et qu'Il vous garde dans Sa Grâce et dans Son Amour.

C'est avec ces sentiments que je vous prie, Monsieur et honoré frère, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

H.-Édouard NAVILLE,

*Président de la Branche suisse de l'Alliance évangélique.*

---

M. le comte de Bylandt n'ayant pu accepter de faire partie de la députation, le délégué suisse fut chargé de passer par les Pays-Bas, afin de s'entendre avec le président de la branche hollandaise sur le choix d'un autre délégué ; M. le colonel Roosmale Nepveu, colonel en retraite et aide de camp en service extraordinaire de S. M. le roi des Pays-Bas, voulut bien accepter cette mission.

La relation de la mission des délégués de l'Alliance évangélique en Danemark a fait l'objet d'un rapport étendu présenté par le délégué suisse au comité central dans une séance du mois d'octobre 1887, à Genève ; il est résumé d'une manière fort complète dans le rapport du comité central présenté en novembre 1887, et dont nous extrayons ce qui suit :

**Extrait du rapport du Comité genevois et du Comité central suisse de l'Alliance évangélique sur l'exercice 1885-1887.**

La mission qui nous a été spécialement donnée, c'était de mener à bien les démarches en faveur des luthériens persécutés dans les Provinces baltiques. Il serait trop long de décrire ici l'état où se trouvent aujourd'hui ces provinces qui ont été rattachées à l'Empire russe à diverses époques, dans lesquelles l'élément luthérien est considérable, et qui toutes ont obtenu du souverain des promesses formelles que leurs privilèges, et surtout leur religion, seraient respectés. Mais déjà dans le siècle passé, et à un degré beaucoup plus fort dans ce siècle-ci, s'est manifesté dans les régions gouvernementales le désir d'amener une fusion complète entre ces provinces et le reste de l'Empire par la suppression de la langue allemande et surtout par celle de la religion. De là, une série de mesures des plus oppressives, dont quelques-unes avaient des effets rétroactifs, comme, par exemple, l'annulation des mariages mixtes bénis par les pasteurs luthériens, qui rendait les enfants illégitimes et les privait du droit d'héritage. Mais ce qui a été et demeure le plus révoltant, c'est la propagande effrénée faite par les prêtres russes pour incorporer bon gré mal gré dans l'Église orthodoxe les paysans luthériens. Corruption, distribution de terres, excitation contre les propriétaires, exonération d'impôts, dispense de tout enseignement et des obligations qu'impose la religion grecque, même de la cérémonie du baptême, mariages bénis à la hâte le jour des fiançailles, rien n'a manqué pour engager les paysans à passer à la religion grecque, dont il n'est plus possible de sortir ensuite ni pour eux ni pour leurs enfants; l'interdiction est absolue. Bien plus, il est même impossible de recourir à l'empereur lui-même, c'est un crime passible de peines sévères. Le mémoire présenté par le pasteur Baumaun qui nous décrivait ces faits, racontait en finissant la condamnation du pasteur Brandt de Palznaar, en Livonie, condamné aux travaux forcés à Smolensk, où il gagne sa vie à raison de 20 cent. par jour, aidé de son héroïque compagne, et cela pour avoir conseillé à quelques paysans qui désiraient vivement retourner à l'Église luthérienne de s'adresser à la magnanimité de l'empereur. Ces faits navrants nous ont été confirmés par diverses sources autorisées et parfaitement sûres, et nous pouvons dire que

nous avons entendu le cri de détresse poussé par ces malheureux persécutés.

Cet état de choses est déjà ancien, et a excité la réprobation de Russes orthodoxes qui en ont été témoins. En 1864, l'empereur Alexandre II envoya l'un de ses aides de camp, le comte Bobrinski, faire une enquête sur la situation des provinces. Cet homme de cœur fit à son souverain un rapport qui ne fut publié que quelques années après, et dans lequel il flétrissait en termes énergiques l'abaissement de l'orthodoxie russe et les moyens frauduleux employés pour obtenir ces conversions mensongères. A la suite de ce rapport, il y eut un temps de répit, mais qui fut de courte durée. Dernièrement, depuis l'avènement d'Alexandre III, l'influence moscovite et le fanatisme religieux ont repris un nouvel essor, et le malheur des Provinces baltiques est arrivé à son comble. Ce qui rend la situation particulièrement mauvaise, c'est que la persécution religieuse est la conséquence directe d'une politique qui veut l'anéantissement dans les Provinces baltiques de tout ce qui est allemand.

L'Alliance évangélique n'a pas attendu jusqu'à cette année pour s'en préoccuper, et à deux reprises déjà, elle a fait une démarche auprès de l'empereur Alexandre II, le père de l'empereur actuel. Une première fois en 1870 une députation composée de quatre personnes, dont trois Français : MM. Guillaume Monod, de Pressensé, et Rosseeuw St-Hilaire, et un Genevois, M. Agénor Boissier, fut reçue au château de Berg, près de Stuttgart, par l'empereur qui, dans une conversation de près d'une heure, affirma à ces Messieurs son intention bien arrêtée que la liberté de conscience fût respectée dans son Empire.

L'année suivante, une députation considérable composée de 37 personnes appartenant à toutes les branches de l'Alliance, se présenta à Friedrichshafen où l'empereur faisait un séjour, et demanda une audience pour remettre à S. M. deux adresses, dont l'une écrite et signée par les Américains seuls, et la seconde signée par tous les autres membres de la députation. L'empereur trouvant la députation trop nombreuse, refusa de la recevoir, et la renvoya au chancelier, le prince Gortschakoff. Le ministre, après une conversation qui dura deux heures, déclara que l'adresse générale était inacceptable, et qu'il se refusait à la présenter; et que, pour ne pas créer de jalousie, il engageait les Américains à ne pas insister sur la présentation de la leur; aucune des deux ne parvint donc à l'empereur. Le

ton du rapport du prince Gortschakoff à l'empereur, au sujet de cette entrevue, rapport qui parut dans les journaux, est évidemment l'expression vraie du sentiment du ministre sur cette démarche, bien plutôt que les paroles courtoises qu'il se crut obligé d'adresser aux délégués.

Nous avons donc ces deux précédents par devers nous lorsque, au Comité international, nous examinions ce qu'il y avait à faire. Après une longue discussion, il fut décidé qu'une adresse serait rédigée par une commission prise dans les branches britannique, allemande du Nord et suisse, et que cette adresse serait remise par une délégation de trois ou quatre personnes, choisies de préférence dans les branches autres que l'Allemagne et l'Angleterre ou par tout autre moyen qui paraîtrait plus opportun.

Il fut entendu que l'Allemagne nous fournirait les faits nécessaires à la rédaction de l'adresse, que cette rédaction serait en français, que nous la soumettrions à l'approbation de la branche britannique, et que nous prendrions l'initiative des démarches à faire pour que cette adresse parvint à destination.

Notre premier soin fut de chercher en Suisse quelqu'un qui prît intérêt à cette noble cause, qui pût disposer du temps nécessaire pour une étude complète de la situation, et qui ne craignît pas, le cas échéant, de se rendre à Pétersbourg pour remettre l'adresse à l'empereur. Nous fîmes appel à M. le comte de S<sup>t</sup>-George qui accepta d'emblée la mission dont nous lui demandions de se charger, avec un zèle et un empressement dont nous ne pouvons que lui être très reconnaissants. M. de S<sup>t</sup>-George en a fait son affaire ; il s'y est consacré presque entièrement pendant cette année, et après Dieu qui seul peut ouvrir les portes fermées, c'est à son activité et à son zèle autant qu'à son tact dans des circonstances délicates que nous devons le résultat auquel nous sommes arrivés. Encore une fois, qu'il en reçoive ici publiquement les vifs remerciements de l'Alliance évangélique. Quoique nous ayons dès l'abord annoncé aux diverses branches que nous avions trouvé l'homme qualifié à tous égards pour remplir cette difficile mission, nous avons tenu le nom de M. de S<sup>t</sup>-George absolument secret jusqu'au dernier moment. Nous craignons les journaux, et nous ne voulions pas que M. de S<sup>t</sup>-George fût signalé d'avance comme agent de l'Alliance évangélique au gouvernement russe, qui, nous le savions, s'était préoccupé de ce que nous avions fait au Comité international.

Nous avons dû d'abord nous informer auprès de personnes compétentes de la manière la plus sûre de remettre l'adresse à l'empereur. Ici vous me permettrez d'être bref et de ne pas entrer dans les détails. Il est ressorti des informations prises qu'une députation proprement dite, partant comme telle pour Pétersbourg, trouverait très probablement à la frontière russe un agent de police qui la prierait de rebrousser chemin ; ou si à la faveur de l'incognito, la députation arrivait à Pétersbourg, elle n'obtiendrait pas d'audience de l'empereur qui se refuserait même à recevoir l'adresse. Nous avons des raisons de croire que ce dernier avertissement nous venait par voie indirecte de l'empereur lui-même. Essayer de la faire parvenir par la poste, comme on nous l'a suggéré, c'était à n'en pas douter, la voir s'égarer dans des bureaux avec la certitude que l'empereur ne l'aurait jamais sous les yeux. La confier à une princesse tenant à la famille impériale, et qui, nous le savions était sympathique à notre œuvre, en la priant de la remettre à l'empereur, comme on nous l'a suggéré aussi, c'était un moyen trop commode et peu chevaleresque de se débarrasser des difficultés. Nous n'avons pas le droit de compromettre qui que ce soit autre que nous-mêmes. Mieux valait aller de franc jeu et ouvertement, essayer d'aborder l'empereur, et si nous essayions un refus, protester par la voie de la presse en publiant l'adresse et en faisant appel à la conscience du monde chrétien. On avait dit que l'empereur lui-même était beaucoup plus accessible que son entourage, que c'était surtout cette muraille d'intermédiaires officiels qu'à Pétersbourg il était difficile de franchir. Aussi ne nous restait-il qu'une seule ressource, celle de profiter du séjour que le czar devait faire à Copenhague, depuis le 18 août.

Tout cela avait pris plusieurs mois, nous étions arrivés au printemps, quand, pensant que c'était le moment d'agir, nous priâmes M. de St-George, qui mieux que personne était renseigné sur les faits, d'écrire l'adresse à l'empereur. Cette adresse devait être conçue en termes des plus mesurés ; chaque phrase devait être pesée, car nous savions par l'expérience de 1871 qu'un seul mot mal interprété pouvait amener le rejet immédiat de l'adresse. Elle fut soumise d'abord à l'Allemagne du Nord et à l'Angleterre, et, après cela, envoyée simultanément aux autres branches étrangères pour signature. Toutes l'ont renvoyée signée à l'exception de la France, qui, nous regrettons de le dire, n'a pas voulu se joindre à nous. Les signatures authentiques se trou-

vaient donc sur sept exemplaires différents de la même adresse. Nous en avons fait faire une copie sur parchemin, contenue dans une enveloppe de maroquin pour être remise à l'empereur, les sept autres devant servir comme documents annexes destinés à prouver l'authenticité des signatures. Nous avons souvent déploré la lenteur qu'il y a eu dans toute cette affaire; mais remarquable coïncidence, où il est impossible de ne pas voir la main de Dieu, peu de jours avant l'arrivée du czar à Copenhague, mourait M. Katkoff, le représentant le plus puissant et le plus redouté de l'intransigeance et du fanatisme moscovite, l'homme qui aurait été l'ennemi le plus acharné de toute action en faveur des luthériens des Provinces baltiques.

Ce fut le 30 juillet que nous priâmes M. de St-George de partir pour Copenhague en passant par La Haye, pour y trouver un délégué que nous avions demandé au Comité hollandais de lui adjoindre et sur le choix duquel le Comité était encore incertain. Le délégué qui accepta de se joindre à M. de St-George était M. le colonel Roosmale Nepveu, ancien aide de camp de feu le prince Frédéric des Pays-Bas, et connu de quelques membres de la famille royale de Danemark, ayant représenté S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas au mariage de la fille du roi Charles XV de Suède. Il semblait donc qu'il dût trouver toutes les portes ouvertes à la cour de Copenhague. Ce fut seulement au moment du départ de M. de St-George que nous nous décidâmes à révéler son nom aux branches étrangères et en particulier à la branche anglaise à laquelle nous voulions demander des recommandations pour nos délégués. Ces recommandations n'ont pas manqué ni d'Angleterre ni d'ailleurs, mais qu'elles fussent adressées à des membres de la famille royale ou impériale ou à des diplomates, qu'elles fussent d'un caractère absolument privé ou écrites par le premier ministre de la reine d'Angleterre, le marquis de Salisbury, elles ont toutes été absolument inutiles. Quoique, nous en avons la certitude, dans ce conclave de têtes couronnées et princières qui s'est réuni à Copenhague dans les mois d'août et de septembre, il y eût des amis ardents et chaleureux de notre cause, le mot d'ordre était d'ignorer notre députation; et la preuve la plus évidente qu'il en était ainsi, a été le fait que le roi de Danemark n'a pas même répondu à la demande d'audience qui lui a été présentée par nos délégués. M. de St-George n'a été reçu nulle part pendant les trois semaines qu'il a passées à Copenhague, le colonel Nep-

veu une seule fois par l'un des membres de la famille royale, à titre d'ami et non comme délégué de l'Alliance. Dans cette seule audience accordée avant l'arrivée de l'empereur, le colonel Nepveu a reçu un renseignement qui a été précieux à nos délégués, c'est que le meilleur moyen de parvenir au czar était de s'adresser à l'officier d'ordonnance danois attaché à son service, le contre-amiral Schive. En regard de cet accueil, nos délégués ne peuvent assez se louer de la cordialité, de la fraternité chrétienne avec laquelle ils ont été reçus par les chrétiens danois, membres et amis de l'Alliance. Non seulement, soit le secrétaire du Comité, M. Hansen, soit un homme d'une haute position, grand ami de l'Alliance sans en être membre, le comte Adam Moltke, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour faciliter à nos délégués leurs démarches et leurs visites, mais par leur amabilité et leur sympathie chrétienne, ils ont changé en un temps de rafraîchissement spirituel plus de trois semaines d'attente et de déboires.

Le 28 août, deux jours après l'arrivée de l'empereur, nos députés écrivaient au contre-amiral Schive et sollicitaient une audience. Durant trois jours leurs prières instantes montèrent à Dieu pour que dans sa Puissance il leur vînt en aide; le 31, ils recevaient une lettre de l'amiral Schive, disant que l'empereur, étant l'hôte du roi, ne donnait pas d'audience, et qu'ils voulaient bien lui envoyer l'adresse qu'il se ferait un plaisir de remettre lui-même à l'empereur. Cette lettre était la réponse à bien des prières; il est évident qu'un officier d'ordonnance n'écrivait ainsi que par ordre, et que si l'empereur demandait à ce que l'adresse lui fût remise, c'était afin d'en prendre connaissance. Aussi M. de St-George s'est-il empressé d'envoyer à Fredensborg l'adresse complète : l'exemplaire calligraphié destiné à l'empereur, et les originaux qui faisaient foi de l'authenticité des signatures.

Cela fait, nos députés pouvaient considérer le but de leur mission comme atteint. Cette solution n'est pas arrivée avec les formes ordinaires, mais l'essentiel était gagné. L'adresse est entre les mains du czar, qui vient seulement de regagner ses États. Et maintenant, nous ne pouvons que demander à Celui qui incline à son gré le cœur des rois, d'entendre les gémisses de nos frères Baltes, comme autrefois ceux des Israélites, et d'avoir compassion. Nous Lui demanderons aussi que cette démarche si faible en apparence puisse tourner à Sa gloire, et au soulagement de ces opprimés.

Nous joignons ici la copie de la correspondance échangée par nos délégués à l'occasion de leur demande d'audience à S. M. l'empereur de Russie.

Copenhague, le 27 août 1887.

*A son Excellence Monsieur l'amiral Schive,  
attaché à S. M. I. l'Empereur de toutes les Russies,  
au château de Fredensborg.*

Monsieur l'amiral,

Nous nous adressons à Votre Excellence pour la prier de bien vouloir supplier S. M. I. l'Empereur de Russie de nous accorder une audience.

Nous désirons avoir l'honneur de placer sous les yeux de S. M. I. une supplique de l'Alliance évangélique ; c'est en qualité de représentants de cette Alliance que nous osons solliciter l'honneur d'être reçus par S. M. I.

Désirant que dans une affaire purement religieuse toute idée étrangère soit écartée, nous avons pensé qu'il était préférable de ne recourir à l'entremise d'aucun des ministres accrédités auprès de S. M. I., mais d'implorer directement la grâce du souverain de l'Empire russe.

Dans l'espoir, Monsieur l'amiral, que S. M. I. daignera accueillir avec bienveillance notre demande, nous saisissons cette occasion pour présenter à Votre Excellence l'expression de notre haute et respectueuse considération ;

Signé : { W. H., comte de SAINT-GEORGE,  
          { L. ROOSMALE NEPVEU,  
                  *Délégués de l'Alliance évangélique.*

---

Le 31 août, arriva la réponse suivante :

(Contre-amiral Schive)

Fredensborg Slot, le 30 août 1887.

*Monsieur le comte de Saint-George, lieutenant-colonel à l'État-major général de l'armée fédérale suisse,*  
*et Monsieur L. Roosmale Nepveu, colonel en retraite et aide de camp en service extraordinaire de S. M. le roi des Pays-Bas.*

En réponse à la lettre que vous m'avez adressée pour demander une audience chez S. M. l'Empereur de toutes les Russies, en qualité de délégués de l'Alliance évangélique, j'ai l'honneur de vous dire que S. M. l'Empereur, étant l'hôte du roi, ne donne pas d'audiences pendant son séjour à Fredensborg; c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer votre supplique, que je me ferai un plaisir de transmettre aux mains de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération,

votre serviteur,

Signé : A.-W. SCHIVE.

Voici enfin la lettre de nos délégués qui accompagnait l'envoi de l'adresse de l'Alliance :

Copenhague, le 31 août 1887.

*A Son Excellence Monsieur le contre-amiral Schive,  
attaché à S. M. I. l'Empereur de toutes les Russies,  
à Fredensborg Slot.*

Monsieur le contre-amiral,

Par la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, en date du 30 de ce mois, vous nous avisez que S. M. I. l'Empereur de toutes les Russies ne donne pas d'audiences pendant son séjour à Fredensborg, mais que Votre Excellence veut bien se charger de transmettre la supplique de l'Alliance évangélique à S. M. l'Empereur.

En conséquence, j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence les exemplaires de la supplique qui sont revêtus des signatures authentiques des comités de l'Alliance évangélique en divers pays, puis une copie sur parchemin de la dite supplique, destinée à Sa Majesté Impériale, et que nous vous prions, Monsieur le contre-amiral, de bien vouloir soumettre en notre nom à S. M. l'Empereur. Nous demandons à Dieu que l'expression des vœux de tant de milliers de chrétiens répandus sur la surface de la terre, et dont nous sommes les humbles messagers, trouve quel que écho dans le cœur du souverain si profondément aimé et respecté par ses fidèles sujets des Provinces baltiques.

C'est dans ces sentiments, Monsieur le contre-amiral, que j'ai l'honneur de me dire,

de Votre Excellence,

le très humble et très dévoué serviteur

Signé : Comte de SAINT-GEORGE.

---

## CHAPITRE III

**Réponse de M. Pobedonostzeff, procureur en chef  
près le St-Synode, à St-Pétersbourg.**

Ce n'est qu'au mois de mars 1888 que nous eûmes la preuve que notre adresse était bien parvenue entre les mains de l'empereur de Russie. En effet, nous reçûmes à cette époque la réponse que S. M. l'empereur avait chargé le Procureur en chef près le Saint-Synode de nous faire. Cette réponse adressée au président du Comité genevois, M. Ed. Naville, nous parvint en plusieurs exemplaires sous forme de brochure imprimée ; nous en envoyâmes une à chacune des branches de l'Alliance.

Ce document a été répandu à profusion en Russie, reproduit par tous les principaux journaux de ce pays, et le parti religieux et politique dont feu M. Katkoff, M. Pobedonostzeff et feu le comte Tolstoï sont la tête, semble avoir pris occasion de notre adresse pour publier *urbi et orbi* les principes qui le dirigent et, en particulier, la manière toute spéciale dont il comprend la liberté religieuse.

Voici cette lettre que plusieurs de nos frères connais-

sent déjà, les journaux religieux protestants de presque tous les pays l'ayant aussi reproduite.

*A Monsieur Édouard Naville, Président du Comité central suisse de l'Alliance évangélique.*

Monsieur,

Sa Majesté l'empereur de Russie a daigné me transmettre votre pétition présentée à Copenhague à Sa Majesté.

La constante sollicitude de Sa Majesté s'étend à tous ses sujets, sans distinction de race ni de religion. Préoccupé du bien-être de tous, et reconnaissant dans la religion le bien suprême de l'humanité, Sa Majesté voudrait en assurer le libre exercice à tous ses sujets et ne saurait, dans son cœur, faire de distinction entre eux. Aussi, à l'égard des Provinces baltiques ne s'inspire-t-elle que des sentiments qui jadis réglaient la conduite de Son Illustre Père et de Son Auguste Aïeul, dont, à si juste titre, vous chérissiez la mémoire.

Le gouvernement de Sa Majesté Impériale, en se maintenant ferme et inflexible dans les voies tracées par Elle, espère pouvoir faire rentrer le calme si longtemps banni des Provinces baltiques par suite des conditions anormales de leur développement historique : voire, d'un côté, une classe privilégiée, jalouse de son pouvoir, aspirant à une domination absolue, et un clergé qui se fait fort d'être solidaire avec elle ; de l'autre, un système de persécution, élaboré dans le but de prévenir tout rapprochement avec la mère patrie, et surtout avec l'Église orthodoxe.

Pour le moment, il me semble superflu de remonter à la source même des malentendus qui troublent, à ce qu'il paraît, actuellement la conscience de certains chrétiens protestants en Europe. Je me bornerai à soumettre à votre attention la correspondance que j'ai échangée à ce sujet avec vos coreligionnaires de Schaffhouse. Elle vous mettra au courant de la question qui vous préoccupe.

Cependant, dans votre ardeur chrétienne, vous surpassez de beaucoup vos confrères de Schaffhouse ; vous êtes soucieux des intérêts non seulement de l'Église évangélique luthérienne dans les Provinces baltiques, mais encore des diverses confessions chrétiennes qui trouvent abri dans notre vaste empire. Pour

toutes ces confessions, vous sollicitez une égale liberté, pleine et entière.

L'impulsion généreuse qui vous porte à cette action correspond certainement aux plus profondes sympathies de l'empereur de Russie et de tout le peuple russe. Toutefois, la Russie ne saurait se départir de la conviction intime que nulle part en Europe les confessions hétérodoxes, et même celles qui ne sont pas chrétiennes, ne jouissent d'une liberté aussi parfaite qu'au sein du peuple russe, qui tient de sa nature le sentiment de respect pour toute croyance religieuse. Hélas ! l'Europe persiste à ne pas le reconnaître... Pourquoi ? Uniquement parce que chez vous la liberté des cultes, comme elle est écrite dans les lois, est unie au droit absolu d'une propagande illimitée. Voilà la cause première de vos récriminations contre nos lois restrictives à l'endroit de ceux qui détournent les fidèles de l'orthodoxie et de ceux qui abjurent notre foi. Dans ces lois, qui n'ont d'autre but que de sauvegarder la religion dominante en la protégeant contre ceux qui seraient tentés de l'attaquer, — l'Europe constate plus que la limitation de la liberté des cultes étrangers, c'est-à-dire, la persécution même.

Je ne me propose pas de rechercher en principe quel est le lien qui unit l'idée de la liberté avec celle du droit de prosélytisme, et comment il se fait que toute mesure tendant à sauvegarder une religion du prosélytisme exercé en faveur d'une autre soit envisagée comme un acte de lèse-liberté. C'est une question abstraite qui pourrait nous conduire bien loin dans le domaine de la théorie, sans pour cela nous amener à quelque résultat définitif ; aussi est-ce sur le terrain plus ferme des faits historiques que je vous prierai de vouloir me suivre : là, en face de l'évidence, nous trouverons peut-être les solutions plus précises.

Il plût à la Providence divine d'établir l'empire de Russie dans l'immense espace qui s'étend de l'Oural jusqu'aux Carpates, dans les régions limitrophes des deux parties du monde les plus importantes et les plus hétérogènes. Tout est silence et ténèbres dans l'histoire de notre race jusqu'au jour où la volonté suprême, qui dispose du sort des nations, l'eût appelée à son poste pour veiller sur la voie qui venait de livrer passage à la grande migration des peuples, — sans doute à cette fin, — que l'Europe chrétienne puisse se vouer en paix à l'œuvre d'une nouvelle civilisation, civilisation chrétienne. Tenir en échec

deux parties du monde, ne penchant ni vers l'une ni vers l'autre, attendant que le doigt de Dieu indiquât l'heure à laquelle l'Orient et l'Occident devaient enfin se rencontrer en paix dans la fusion de la culture chrétienne — telle fut la mission destinée à la Russie, — et la Russie s'en acquitta sans vaciller. Ni les hordes barbares des Khazares, des Pétchénegues, des Polovtzi, ni les nuées de Mongols ne pénétrèrent dans l'Europe d'Occident et ne retardèrent le développement de la nouvelle culture chrétienne. Le monde musulman, qui avait triomphé si longtemps des efforts de la chrétienté tout entière, coalisée dans les croisades, fut arrêtée dans son mouvement contre l'Occident chrétien et vint enfin se briser contre la nouvelle puissance russe. Se demande-t-on, qu'est-ce qui a pu soutenir la Russie dans l'accomplissement de cette grande œuvre humanitaire? C'est sa fidélité aux principes immuables de son esprit national qui soutenaient sa force en lui garantissant sa double indépendance vis-à-vis de l'Europe et de l'Asie. Que serait devenue la Russie, si, donnant abri à de nombreuses peuplades, à des confessions de tous genres qui l'entouraient de tous les côtés, elle avait été portée à subir leurs diverses influences? Que serait devenue l'Europe elle-même, si la Russie avait servi d'arène aux passions, aux rivalités de toutes ces nationalités, de toutes ces confessions, et cela à une époque où l'islamisme, déjà tout-puissant sur le Bosphore, possédait encore des boulevards de guerre dans les États de Kazan, d'Astrakan et de Crimée, où l'Occident tout entier, en proie aux sinistres guerres de religion, était tantôt éclairé par les bûchers de l'Inquisition, tantôt obscurci par des « Nuits » et des « Vêpres » sanglantes?

Ce qui sauva la Russie au milieu de ce tourbillon de conflits politiques et religieux, ce fut encore l'indépendance complète de ses forces primordiales, l'immutabilité et l'énergie de son esprit national, élevé dans la foi, sanctifié, nourri et raffermi dans le sein de l'*Église orthodoxe*. Oui, c'est dans la foi orthodoxe que la Russie a puisé le principe vital auquel elle doit son salut. C'est de cette foi qu'elle s'est inspirée dans le rôle unique qu'elle était appelée à remplir. Cette foi a été sa sauvegarde contre tous les entraînements, contre toutes les séductions venues du dehors, — son espérance à l'heure de la tribulation et du découragement. Avec cette foi elle a grandi et par elle — elle s'est sentie forte d'accomplir sa grande mission pour le

bien de l'humanité. Écarter de l'Église orthodoxe tout ce qui pourrait menacer sa sécurité — est le devoir sacré que lui a légué l'histoire, devoir qui est devenu la condition essentielle de son existence nationale, — la première entre toutes.

Dès la première époque de ce développement religieux et national, la Russie était mise en contact avec les cultes d'Occident qui ne manquèrent pas de pénétrer dans notre pays. Quel était l'esprit qu'ils nous ont fait *voir* ? Déjà les croisés nous l'ont révélé. Le saint enthousiasme qui les poussait à la délivrance du Saint-Sépulcre, a finalement abouti à la conquête de Byzance et à l'avilissement de l'Église d'Orient. C'était déjà une preuve éclatante que les aspirations religieuses dans l'Europe occidentale se ressentaient profondément des passions politiques et que l'esprit de tolérance leur était étranger.

Survinrent les époques des troubles. L'Europe fut déchirée par de longues et sanglantes guerres. La liberté de foi était écrite sur les drapeaux, mais sous ces drapeaux sévissaient des haines religieuses et des passions grossières, couvaient des ambitions de tout genre. Des États croulaient ; à leur place il en surgissait d'autres ; des groupes d'États confédérés, des nationalités nouvelles entraient en scène, toutes les ambitions politiques étaient mises en jeu. Le tableau de ces guerres présente un embrouillement inextricable de passions politiques et religieuses. Ce fut une rude école pour l'esprit chrétien des Églises occidentales.

C'est lors de cette fusion des passions politiques et religieuses que simultanément parurent en Russie les deux grandes confessions de l'Occident.

Le catholicisme choisit les provinces de l'ouest pour base de ses opérations. Introduit par le polonisme, avec lequel il s'est identifié par malheur, il déclara une guerre implacable à l'orthodoxie, se mit à exterminer partout les éléments russes au nom de la domination polonaise et sous l'égide de son drapeau conduisit plus d'une fois les légions polonaises jusqu'au cœur de la Russie. De nos jours encore, nous serions embarrassés de signaler le coin de la Russie où s'abriterait un catholicisme neutre, tolérant, étranger à l'esprit d'animosité contre l'élément orthodoxe, à la préoccupation d'enlever à la Russie les provinces foncièrement russes de sa frontière occidentale.

Hélas ! c'est à peu près sous des auspices semblables que la Russie fut mise en présence du luthéranisme dans la personne

des anciens chevaliers de l'Ordre teutonique, qui lui avaient barré l'accès de la mer Baltique. Détruisant tout ce qui pouvait rappeler le catholicisme, ces nouveaux convertis du luthéranisme, barons et pasteurs, ne se départirent pourtant d'aucun des avantages temporels qui leur en revenaient. Avec toute l'énergie propre à leur race, ils suivirent les traces de leurs devanciers, exerçant dans le pays un pouvoir arbitraire, excitant les populations lettes et finnoises contre la Russie, poursuivant l'orthodoxie comme le symbole de l'unité avec la Russie. Depuis lors cette lutte traditionnelle continue — lutte pour la domination exclusive dans le pays, conduite par les descendants des chevaliers... Le luthéranisme, comme avant lui le catholicisme, se sert dans ces provinces du drapeau de la foi pour masquer ses projets de domination. Mettant toutes sortes d'entraves à la moindre tentative de rapprochement spirituel avec la mère patrie de la part des indigènes, violant de son côté la liberté de leur conscience, il jette en même temps des hauts cris sur la violence faite à la liberté (de la propagande) luthérienne, fait retentir l'Europe de ses lamentations, répand le trouble dans les plus paisibles communes luthériennes des autres parties de l'empire, jette partout l'alarme dans l'esprit de ses coreligionnaires. Si seulement l'Europe protestante voulait se soustraire à l'influence de ces lamentations et de ces calomnies, si elle pouvait voir sans préjugé la réalité telle qu'elle se présente dans les villages et les communes de ce pays, dans les manoirs seigneuriaux du baron et du pasteur, alors elle aurait rendu justice à la vérité, elle verrait *ce qu'il en coûte* dans ce pays à passer *librement* du luthéranisme à l'orthodoxie ; elle aurait compris aussi que, dans cette lutte si pénible pour notre Église, il ne s'agit pas pour elle d'attaquer le luthéranisme, mais *de se défendre contre lui*.

C'est une profonde douleur pour le sentiment chrétien, — mais on doit convenir que l'heure n'est pas encore venue pour la fusion pacifique des idées chrétiennes de l'Occident et de l'Orient. En Russie, les confessions de l'Occident, loin de s'être affranchies de leurs prétentions dominatrices, sont toujours prêtes à s'attaquer, non seulement à la puissance, mais même à l'unité de notre patrie. La Russie ne peut pas admettre la liberté de leur propagande ; jamais elle ne permettra d'enlever à l'Église orthodoxe ses enfants pour les enrôler dans les rangs de confessions étrangères, qui n'ont même pas déposé les vieilles

armes jadis levées contre elle. Elle le déclare ouvertement dans ses lois et s'en remet à la justice suprême de Celui qui Seul régit les destinées des empires.

L'Europe occidentale proclame la liberté de propagande pour tous les cultes : elle n'admet pas de protection légale pour la religion du pays, pour l'Église dominante. Nous avons gardé le principe contraire dans nos lois. Eh bien ! cette Europe, d'où nous arrivent des réclamations et des plaintes contre ces lois au nom de la liberté de conscience, a-t-elle réussi à garantir cette précieuse liberté pour les croyants de toutes les confessions, à établir la paix dans leurs relations, et l'esprit de possession et de domination est-il étranger à ses Églises ? Hélas ! il y a tout lieu de croire que dans le temps où nous vivons cette liberté entière n'existe que pour ceux qui passent de la foi à l'*incrédulité* ! Peut-être dans quelques coins bénis du monde, où, dans le silence de la solitude, la nature seule parle au cœur de l'homme, les passions se calment, les idées deviennent simples et claires et l'homme croit tout aussi facilement qu'il respire. Peut-être, en présence de la sublime grandeur des chutes du Rhin, dans quelque retraite sur les bords enchanteurs du lac de Genève, l'âme se perd dans la contemplation de l'œuvre divine, devient sourde aux vains bruits de ce monde et ne sent plus qu'unité et harmonie. Mais en dehors de pareilles retraites bénies, — c'est bien autre chose.

La législation de l'Europe occidentale n'a pas de commandement et de défenses par rapport à la religion du pays, mais il y a là des tendances beaucoup plus intenses, des forces beaucoup plus profondes que la lettre de la loi : c'est le *sentiment* de l'intolérance pour les autres confessions, funeste héritage de l'époque sanglante des guerres religieuses, — intolérance surtout vis-à-vis de l'Église orthodoxe, qu'on abhorre ou avilit sans la connaître ni la comprendre, comme un attribut des races inférieures, comme un symbole d'une civilisation inférieure ou barbare. On proclame la liberté pour tous les cultes et pour toutes les races, en principe ; mais quand il s'agit de la pratiquer, on exclut les orthodoxes, — flotes de la civilisation occidentale... Pour ne citer que les exemples récents, il suffit d'indiquer, pour le monde catholique, l'inique procès du prêtre Naumovitch et de Dobriensky en Autriche ; — pour le monde protestant, l'avis émis par la Société de Gustave-Adolphe, à Dresde, par rapport à la liturgie en langue slave, sollicitée par des slaves autrichiens.

Qu'il me soit permis de clore cette lettre par les paroles qui terminent l'éloquent ouvrage de M. Ernest Naville sur *La Vie éternelle*.

« Dans la situation actuelle, les Églises chrétiennes auraient mieux à faire peut-être que de prolonger les controverses du seizième siècle, ou des controverses moins importantes encore. Elles auraient mieux à faire que de creuser comme à plaisir, et tous les jours davantage, le foyer qui les sépare. S'il faut descendre dans l'arène des opinions humaines, je me sens plus pressé de contredire celui qui nie mon Dieu que de contester avec celui qui l'adore. C'est de la controverse aussi, mais c'est de la grande, et il faut la faire. Voilà la cause, la sainte cause à soutenir. La parole de néant se répand dans le monde ; elle a ses clubs, ses journaux, sa propagande. Il faut que ceux qui n'ont pas laissé toute espérance, tous ceux qui croient encore à Dieu, à l'âme, au devoir, à la sainteté, à l'immortel avenir, se rapprochent, s'unissent, et, à la parole de néant qui va se répandant sur la terre, répondent avec fermeté : *La Vie éternelle*. »

Agrérez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

C. POBEDONOSTZEFF,

Procureur en chef près le St-Synode, à St-Pétersbourg.

---

Ce document émanant du plus haut corps constitué de l'Église catholique grecque a, pour tous ceux qui se rattachent à cette confession, la valeur qu'aurait la décision d'un concile pour des catholiques romains. Il n'est guère possible d'accentuer avec plus de vigueur le refus absolu de faire droit à notre requête. Mais si la réponse est nette et claire, le manifeste de M. Pobedonostzeff nous donne de tristes indications sur la manière dont, au sein

de l'Église grecque, on conçoit la liberté religieuse. Nous ne parlons pas de la façon étonnante dont M. Pobedonostzeff malmène l'histoire. Obligés de nous borner dans ce rapport à l'exposé impartial des faits, nous ne pouvons entreprendre ici la réfutation des théories exposées sous un jour si étrange par M. le procureur général du Saint-Synode; la lecture de ce document fait ressortir avec netteté l'idée qui règne dans les hautes sphères du gouvernement impérial sur les droits de la conscience et sur ceux de l'État. Dans ce grand empire, la liberté religieuse consiste exclusivement à défendre contre tout danger, fût-il purement intellectuel ou moral, la religion de l'État, qui étant la seule vraie, a seule le droit d'exister. La tolérance pour les autres confessions est réduite à son minimum, car s'il est vrai que leurs ministres et leurs chapelles se rencontrent sur le sol russe, malheur à ceux-ci s'ils se permettent le moindre conseil à une âme inquiète qui, cherchant la vérité, s'adresse à eux pour en recevoir quelque lumière. Pour peu que cette personne ait été baptisée par un pape, le ministre risque l'exil, la prison, les travaux forcés — celui qui est venu à lui : le bannissement, l'amende, la prison. — Ainsi non seulement toute propagande active de la part d'autres confessions est absolument interdite, mais il est défendu à un orthodoxe de changer de religion, même s'il a cessé de croire, même si, ses parents étant protestants ou catholiques, il désire revenir à la religion de ses pères.

En partant de ces principes, on arrive fatalement, avec M. Pobedonostzeff, à faire de la persécution une œuvre pie, et cela nous reporte au temps où les disciples d'Ignace

Loyola s'imaginaient gagner le ciel en brûlant les hérétiques.

Au reste, comme complément à la lettre de M. Pobedonostzeff que nous venons de reproduire, nous ajoutons à la suite la correspondance échangée en 1886 et en 1887, entre quelques pasteurs du canton de Schaffhouse et M. Pobedonostzeff. De leur propre mouvement et en dehors de toute coopération de l'Alliance évangélique, ils avaient écrit au procureur en chef du Saint-Synode pour attirer son attention sur les persécutions exercées contre les protestants en Russie.

**Correspondance échangée entre M. Pobedonostzeff et quelques pasteurs de Schaffhouse en 1886 et 1887.**

*Erster Brief.*

*Herrn Pobedonostzeff, wirklicher Geheimrath,  
Ober-Procureur des heil. Synods in St-Petersburg.*

Hohe Excellenz!

Aus weiter Ferne treten Männer, die Ihnen völlig unbekannt, denen Sie jedoch durch schriftstellerische Thätigkeit rühmlich bekannt sind, vor Sie mit diesen Zeilen. Unsere Bekanntschaft mit dem Inhalt Ihrer Schriften ist uns durch unsere kirchlichen Zeitschriften vermittelt worden, und die darin sich bezeugende Gesinnung ermuthigt uns, in einer wichtigen Angelegenheit an Sie zu gelangen. Kein Mensch hat uns ersucht, dies zu thun; Niemand sonst weiss auch nur, dass wir es thun. Aber unsere Pflicht drängt uns dazu, weil, wo ein Glied leidet, alle Glieder leiden.

Wir meinen die Bedrängniss unserer evangelischen Glaubens-

genossen in den russischen Ostseeprovinzen. Nicht bloss werden die *alten harten Reichsgesetze* wieder in Kraft gesetzt, wie die Verbannung des Pfarrer Brand nach Smolensk beweist, sondern es werden auch neue Verordnungen erlassen, durch welche die evangelische Kirche geschädigt und in ihrem alten, wohlbe-gründeten Rechtsbestand angetastet wird.

Was uns jedoch am meisten Besorgniss einflösst, ist nicht das, was bereits geschehen ist, sondern was nothwendig geschehen wird, wenn unsere Glaubensgenossen fest bei ihrem Bekenntniss bleiben. In solchen Fällen schreiten die Machthaber immer weiter. Gewiss hat Ludwig XIV. im Anfang nicht von ferne daran gedacht, dass er in dem Bestreben, in seinem Reich nur eine einzige Religion zu dulden, zu solch entsetzlichen Quälereien schreiten würde, wie er oder jedenfalls manche seiner Angestellten später gethan und dadurch den Fluch der Mit- und Nachwelt auf sich geladen. *Vestigia terrent!* müssen wir billig von Frankreich und den Bourbonen sagen. Dass die russische Regierung solche Fusstapfen betrete, das, Hohe Excellenz, liegt doch gewiss nicht in Ihrem Wunsche; dess sind wir guter Zuversicht, und eben darum richten wir die herzliche Bitte an Sie: o wehren Sie, so viel in Ihrer Macht steht, den Anfängen, welche auf jene verhängnissvolle Bahnen führen.

Sie, Hohe Excellenz, gehören der griechisch-katholischen Konfession an, wir der evangelisch-reformirten, was uns jedoch nicht hindert, für unsere lutherischen Mitchristen zu sprechen; denn sie sind ja unsere Glaubensbrüder: Und auch mit Ihnen, Hohe Excellenz, haben wir etwas gar Wichtiges gemeinsam; wie verschieden auch unsere Grundsätze in mancher Hinsicht sein mögen, darin stimmen Sie und wir überein, dass die heilige Schrift das Wort Gottes und als solches die Wahrheit ist. Dieses Wort Gottes aber lehrt uns, dass Gott ein Rächer ist über den, so Böses thut, und dass vor Ihm kein Ansehen der Person gilt.

Darum zittern wir für Russland und für sein Herrscherhaus. Obschon Republikaner, kennen und üben wir die apostolische Anweisung 1 Tim. 2, 2. Wir zittern um so mehr, weil allbekanntermassen in Russland genug Elemente des Umsturzes vorhanden sind, und zwar nicht in der Mitte des Evangelischen, deren Loyalität gegen das Herrscherhaus geschichtliche Thatsache ist, so dass die Bekämpfung des Protestantismus keineswegs als eine gegen revolutionäre Umtriebe gerichtete Vorsichtmassregel betrachtet werden kann; vielmehr ist die evangelische

Kirche einer der festesten und zuverlässigsten Dämme gegen den Strom des Empörungsgеistes, und wenn der Kampf gegen die evangelische Bevölkerung der baltischen Länder in der begonnenen Weise weiter geführt wird, so kann es dahin kommen, dass die Urheber desselben ausrufen müssen : « Das haben wir an unserm Bruder Joseph verschuldet ! »

Sie, Hohe Excellenz, halten wir durch Ihre hohe Stellung, durch Ihre Gelehrsamkeit, durch Ihren sittlichen Ernst, mit dem Sie die heimatliche griechische Kirche zu heben suchen, für besonders geeignet, der Verfolgung unserer evangelischen Mitchristen Einhalt zu thun. Wir bitten und beschwören Sie im Namen Gottes des Vaters, des Sohnes und des heiligen Geistes : thun Sie es ! Dann werden Sie nicht nur für Ihre eigene Person einen reichen Segen davon tragen, sondern Sie werden auch ein Segen sein für unsere Glaubensgenossen, für die Glieder Ihrer Kirche und für erhabene Herrscherhaus.

Wir grüssen Sie mit dem Gruss des Friedens. Mögen Sie als Kind des Friedens von unseren Glaubensgenossen wegweisen allerlei Last. Jes., 58, 6.

Dies wünschen, dies erleben im Namen des Ausschusses der evangelisch-reformirten Geistlichkeit des Kantons Schaffhausen in der Schweiz :

Schaffhausen, in der Adventszeit 1886.

D<sup>r</sup> theol. J.-J. MEZGER,  
Dekan und Präsident der reformirten Synode  
des Kantons Schaffhausen.

J.-C. BAECHTOLD, Pfarrer.  
Edward FRAUENFELDER, Pfarrer.

*Erste Antwort.*

Ihre sehr geschätzte Zuschrift habe ich die Ehre gehabt zu empfangen und sage Ihnen meinen Dank sowohl für das mir erwiesene Vertrauen, als auch dafür, dass Sie sich direkt im Geiste christlicher Eintracht und Liebe an mein Gewissen gewendet haben. Als Sohn der orthodoxen Kirche, die täglich in ihren Gebeten den « Frieden der ganzen Welt » erfleht und

Alle zur gegenseitigen Liebe auffordert, gewährt mir ein solcher christlicher Gedankenaustausch stets besondere Freude. O wenn doch nur alle diejenigen, die Ihnen Mittheilungen über die Lage der lutherischen Kirche in den baltischen Provinzen gemacht haben und Ihren brüderlichen Beistand anrufen, ebenso freudig sich auf diesen Standpunkt stellen und sich ausschliesslich von ihrem christlichen Gewissen und von dem Geiste des Friedens und der christlichen Liebe leiten lassen wollten! Dann würde auch in den baltischen Provinzen Stille und Ruhe herrschen.

Es ist meine innige Ueberzeugung, dass das Lutherthum als christlicher Glaube insbesondere auf diesen christlichen Grundlagen ruht und von ihrem Geist und ihrem Streben erfüllt ist. Nur hat leider der Feind unseres Seelenheils in den Acker des Lutherthums der baltischen Provinzen solches Unkraut gesäet, dass die Saat der echten christlichen Liebe darin erstickt ist. Dieses ausgestreute Unkraut hat dort bereits seit fast 7 Jahrhunderten Wurzel gefasst und ist dem Lutherthum von dem römisch-katholischen Ritterorden überkommen. Es besteht in dem engen Bunde der lutherischen Geistlichkeit mit der Ritterschaft und in der Vermischung der Interessen der lutherischen Kirche mit denen des Adels.

Das ausschliessliche Recht der ehemaligen Ritter auf Herrschaft und Besitz in den baltischen Provinzen ist auf ihre Nachkommen vererbt worden und wird von diesen trotz aller Fortschritte der christlichen Civilisation und des Vorbildes von ganz Europa mit Hartnäckigkeit vertheidigt, im vollsten Widerspruch mit den Interessen der gegen 2 Millionen (nach letzter Zählung

Livland. . . . .	1,164,000
Curland. . . . .	652,000
Estland . . . . .	376,000
	<hr/>
	2,192,000

aus dieser Zahl gehören zur Deutschen Nationalität (blos 150,000) starken einheimischen Bevölkerung — der Esten und Letten — sowie mit denen des russischen Reiches. Land, Gericht, Polizei, die agrarischen Institutionen, die städtische Verwaltung, die Vormundschaft über die ländliche Bevölkerung befinden sich bis jetzt ausschliesslich in ihrer Gewalt. Alle Massregeln der Regierung, dieses feudale System zu brechen,

rufen von Seiten des Adels hartnäckigen Widerstand und Klagen über Vergewaltigung und Verletzung seiner Privilegien hervor. Die Bevölkerung des ganzen Landes erfleht zwar von dem Throne, dass ihm gleiche Rechte mit den übrigen russischen Unterthanen verliehen werden mögen, der Adel aber bietet seine ganze Macht auf, diesen Hilferuf zu unterdrücken oder ihn wenigstens in einer seinen Zwecken entsprechenden Weise umzuformen.

Sie werden mir als die hochgeehrten Vertreter des evangelischen Bundes und Streiter für die evangelische Wahrheit gewiss zugestehen, dass in diesem Streben des Adels nach ausschliesslicher Herrschaft über das Volk, sowie nach ausschliesslichem Besitz aller Vortheile und Vorzüge eine schreiende Ungerechtigkeit sowohl in religiöser als politischer Beziehung vorliegt.

Est ist aber tief zu beklagen, dass die von den Nachkommen der Ordensritter gehegten Grundanschauungen auch von der lutherischen Geistlichkeit getheilt werden. Sie bewahrt eifrig die Erbschaft des römisch-katholischen geistlichen Ordens, der bei seinem Uebertritt zur lutherischen Kirche die ihm im Lande zustehende Machtfülle zwischen dem weltlichen und geistlichen Stande theilte. Die lutherischen Geistlichen sehen sich als die alleinigen kirchlichen Besitzer des Landes, als Kirchenherren, als die Lenker und Herren über das Gewissen des Volkes an. Letzteres ist in geistlicher Beziehung durch strenge und bedingungslose Pflichten gebunden. Es muss unbedingt zum Lutherthum gehören und im vollsten Gehorsam gegen die Pastoren verharren. Jeder Einzelne aus dem Volke ist zu einer Geldsteuer dem Pastor gegenüber verpflichtet, hat ferner einen Zins von seinem ganzen Erwerb zu zahlen und muss über diess alle ökonomischen Arbeiten für seinen Pastor leisten. Dieser Rechtszustand der baltischen Provinzen ist wesentlich von dem der lutherischen Gemeinden in anderen Staaten sowohl, als auch in den übrigen Theilen des russischen Reiches verschieden. Denn in den letzteren empfängt der Geistliche seinen Gehalt von der Gemeinde auf Grund gegenseitiger Uebereinkunft, während das Einkommen der lutherischen Geistlichkeit in den baltischen Provinzen als ein aus der Feudalzeit ererbtes gilt, gleichwie das Recht des Adels auf das Land und die Grundlasten. Wie sehr aber der geschilderte Rechtszustand den rein religiösen Interessen des Lutherthums fern liegt, ergibt sich daraus, dass die aus der Zahl des einheimischen Volkes von

Lutherthum zu einem andern Glaubensbekenntniß Uebertretenden von den Abgaben und Lasten zu Gunsten der Pastoren nicht befreit werden, vielmehr solche nach der ganzen Strenge der veralteten localen Gesetze und Gewohnheiten zu leisten verpflichtet bleiben. Der Grund hievon liegt darin, dass jede andere Gewissensrichtung und jedes andere religiöse Gefühl der einheimischen Bevölkerung, nicht im Sinne und Geiste des Lutherthums erscheinen und dass die Annahme eines andern Glaubensbekenntnisses als Verletzung der Besitzrechte der Pastoren, als Verbrechen gegen das geistige und materielle Eigenthum angesehen wird. Ein solcher seit Jahrhunderten andauernder, der Gewissensfreiheit widersprechender Zustand hat denn auch in der einheimischen Bevölkerung eine Abneigung gegen ihre Pastoren hervorgerufen und ruft sie noch täglich hervor, — derselbe hat zugleich zur Bildung verschiedener fanatischer Sekten geführt und vielfache an die russische Regierung gerichtete Beschwerden des Volkes, sowie Gesuche um Befreiung von dieser geistigen Knechtschaft zur Folge gehabt. In letzterer liegt denn auch eines der stärksten Motive für den Uebertritt des Volkes zur orthodoxen Kirche. Jede Massregel der russischen Regierung aber, um die einheimische Bevölkerung von der sie bedrückenden Abgeschlossenheit zu befreien, ruft von Seiten der lutherischen Geistlichen laute Klagen über die angebliche Entziehung der ihrer Kirche zustehenden Rechte hervor und wird von ihr als Vergewaltigung des Lutherthums, als Verfolgung der lutherischen Gewissensfreiheit dem Westen Europas dargestellt.

Eine besondere Abneigung wird von Seiten der lutherischen Geistlichkeit und des Adels der orthodoxen Kirche zu Theil, weil dieselbe die einheimische Bevölkerung durch ein geistiges Band mit dem nach Millionen zählenden russischen Volke und ihrem Kaiser verknüpft und die Grundlagen der baltischen Abgeschlossenheit erschüttert. Der Uebertritt jedes Einzelnen aus der einheimischen Bevölkerung erregt daher die Gemüther und es werden sofort auf Grund der örtlichen Gesetze, Privilegien und Gewohnheiten die strengsten Massregeln ergriffen, um dem Pastoren ihr geistiges Eigenthum zu restituiren. Die russische Regierung aber hat in ihrem Bestreben die Gewissensfreiheit in den baltischen Provinzen vor dem Druck der baltischen Abgeschlossenheit sicher zu stellen, niemals und in keiner Beziehung die lutherische Bevölkerung in der Ausübung ihres Be-

kenntnisses beschränkt, vielmehr nur die zur orthodoxen Kirche gehörenden Personen vor Vergewaltigung, im Interesse der Gewissensfreiheit geschützt.

Es ist die Anschuldigung zu Ihnen gedrungen, dass die russische Regierung die ganze Bevölkerung dieser Provinzen zur orthodoxen Kirche zu bekehren trachte; die ausländischen Zeitungen enthalten sogar Mittheilungen darüber, dass die Regierung den Konvertiten bestimmte Geldprämien zahle oder ihnen verschiedene Entlastungen und Landbewilligungen in Aussicht stelle. Alle diese Berichte sind unwahr. Der russischen Regierung sowohl, als der orthodoxen Kirche liegt jede Propaganda fern, um die baltische einheimische Bevölkerung von der lutherischen Kirche abwendig zu machen.

Ich richte die Frage an Ihr Gewissen: wenn Personen sich freiwillig mit der Bitte an uns wenden: nehmt uns in Eure Gemeinschaft auf, wir haben Eure Kirche lieb gewonnen und wollen mit Euch in derselben beten, — ob man uns einen Vorwurf daraus machen dürfe, wenn wir sie nicht sofort, um dem Wunsch der Pastoren zu willfahren, zurückweisen. Ich bin überzeugt, dass Ihr Gewissen uns nicht verurtheilen wird. Nun könnte vielleicht der Einwand erhoben werden, dass man dieselben allerdings nicht sofort zurückzuweisen brauche, sie aber auch nicht ohne Weiteres, sondern nur unter der Bedingung annehmen dürfe, dass sie zuvor einer Prüfung hinsichtlich der Lauterkeit ihrer religiösen Ueberzeugung unterzogen werden. Einem derartigen Einwande sind wir jedoch vollkommen gerecht geworden. Unsere kirchliche Autorität hat auf's Strengste die Erfüllung dieser Bedingung anbefohlen und lässt allen zur orthodoxen Kirche Uebertretenden einschärfen, dass sie von ihrem Uebertritt keinerlei Vortheile von Seiten der russischen Regierung und namentlich keine Verbesserung ihrer agrarischen Verhältnisse zu erwarten haben. Wer kann nun billiger Weise mehr von uns verlangen?

Wenn also von unserer Seite gekämpft wird, so handelt es sich dabei um keinen Angriff, sondern um einen blossen Vertheidigungskampf.

Es ist durchaus erforderlich, dass strenge Massregeln gegen diejenigen ergriffen werden, welche die Orthodoxen zum Rücktritt ins Lutherthum verleiten, denn sie handeln nicht im Namen des Gekreuzigten, sondern aus selbstsüchtigen Motiven unter Benutzung der verschiedenen harten feudalen Rechtsmit-

tel. Die wenigen Personen nämlich, die nach der Behauptung der lutherischen Geistlichkeit und des Adels darum nachgesucht haben, von der Orthodoxie zum Lutherthum zurücktreten zu dürfen, sind dazu gezwungen worden durch Kündigung der Pachten, durch Einkerkung, Entziehung der Arbeit, durch Beitreibung von Steuern und Abgaben zu Gunsten der Pastoren, Verleumdung der orthodoxen Kirche und Russlands, durch Erdichtungen über die von den evangelisch-lutherischen Verbindungen Europas zu Gunsten der baltischen Lutheraner beabsichtigten Vorstellungen, sowie über die Intervention der fremden Mächte, ja sogar über einen Kreuzzug gegen Russland zum Schutze der lutherischen Kirche, wobei es den Renegaten des Lutherthums in den baltischen Provinzen schlimm ergehen werde. Wenn Sie, hochgeehrte Vertreter des evangelischen Bundes, sich der Mühe unterziehen wollten, in Ihrem Archiv nachzuforschen, so werden Sie sich davon überzeugen, dass das Bestreben im Westen Europas verleumderische Mittheilungen über die Bedrückung des Lutherthums in den baltischen Provinzen, zu verbreiten und die Einmischung der ausländischen evangelisch-lutherischen Verbindungen in die Angelegenheiten der russischen Provinzen herbeizuführen, ja sogar die fremden Mächte in eine feindselige Stellung zu Russland zu bringen, auch in früherer Zeit eine Hauptwaffe in den Händen der baltischen Pastoren und des Adels zum Beruf der Einschüchterung des Volkes und seiner Abwendung von der Orthodoxie gebildet hat. Die Absendung von Agenten des evangelischen Bundes zur Erforschung der Sachlage an Ort und Stelle, wie z. B. die von Wurstemberger, der die baltischen Provinzen in dieser Absicht in den letzten Monaten des Jahres 1871 und im Januar 1872 bereiste und Alles nur mit den Augen der Pastoren und des Adels ansah, konnte allerdings nur dazu führen, unter dem Volke, den Erdichtungen über die baldige Einmischung der evangelischen Verbindungen und der fremden Mächte, sowie über die schweren Folgen des Abfalls vom Lutherthum zur orthodoxen Kirche grössere Glaubwürdigkeit zu verschaffen.

Der eben geschilderte Weg wird aber gegenwärtig von der lutherischen Geistlichkeit der baltischen Provinzen von Neuem eingeschlagen. Ein nicht unbedeutender Theil der Pastoren hat bereits seine unfreundliche Haltung der Orthodoxie gegenüber manifestirt. An ihrer Spitze befand sich schon seit einigen Jahren, seitdem die Bewegung der Esten und Letten zur

Orthodoxie von Neuem erstarkte, der Pastor Brandt. Derselbe benutzte in grossem Massstab die in den baltischen Provinzen beliebten Mittel, um die Orthodoxen zum Lutherthum zurückzuführen und versuchte namentlich in den letzten Jahren in gekster Weise dem Volke einzureden, dass in kurzer Zeit eine Kriegserklärung der auswärtigen Lutheraner an Russland zum Schutz der lutherischen Kirche in den baltischen Provinzen erfolgen werde.

Die beklagenswerthe Demonstration, welche die Lutheraner in Gemeinschaft mit den von dem Pastor Brandt zum Rücktritt in das Lutherthum Verleiteten gegen den orthodoxen Bischof während seines Besuches der orthodoxen Gemeinde in Paltzmar unternahmen, erwies sich als eine Frucht der energischen Bemühungen und Umtriebe dieses Pastors. In offener Verletzung der bestehenden Gesetze hat derselbe ferner in Beziehung auf dreissig gemischte Ehen die Trauung und in dreizehn Fällen die Confirmation von orthodoxen Personen vollzogen. Er wurde daher, da er seine Agitation gegen die russische Regierung nicht einstellte, für eine Reihe von Verbrechen der bezeichneten Art nach der dem Gouvernement Moskau benachbarten Stadt Smolensk verwiesen, eine Massregel grosser Milde, wie sie ihm kein europäischer Gerichtshof hätte zu Theil werden lassen. Eine grössere Nachsicht aber kann keine Regierung ausüben, ohne Gefahr zu laufen ihre Autorität vollständig einzubüssen und das Volk zu demoralisiren.

Es sind in der That nicht religiöse Motive, welche die gegenwärtige Aufregung und die Klagen der Repräsentanten des baltischen Lutherthums hervorrufen, sondern nur solche der irdischen Herrschaft. Nicht das Lutherthum als Religionsbekenntniss, sondern das in dem Acker desselben wuchernde und erstarkte alte Unkraut wird geschädigt. Nicht dass lutherische Gewissen wird bedrückt, sondern die feudale Gewalt der Pastoren über das Gewissen der Gläubigen erschüttert. Dies ist es, was das Klagegeschrei und die Aufforderung an Europa : die baltische Gewissensfreiheit zu schützen, hervorruft. Niemals wird das wahrhaft christliche Gefühl in Leid und Bedrückung bis zur Drohung mit der Revolution vorschreiten, nie sich erlauben auszusprechen : « wir zittern für Russland und für sein Herrscherhaus. » — eine Drohung und Worte, die sich in Ihrer Zuschrift befinden und Ihnen ohne Zweifel aus den baltischen Provinzen zugekommen sind. Diese Drohung und

diese Worte sind der beste Beweis, dass mit der Fahne des Lutherthums nur irdische Gelüste verhüllt werden, ein Kampf aus Selbstsucht und für die irdische Macht, nicht aber für das « Reich, dass nicht von dieser Welt ist. » Leider ist Ihnen die Stimmung der baltischen einheimischen Bevölkerung — der Esten und Letten — gegenüber Russland und seinem Herrscherhaus gänzlich unbekannt. Wenn jene unvorsichtige Drohung und jene Worte zur Kunde des Volkes gelangen sollten, so dürften die Pastoren und der Adel in die Lage kommen, den Schutz der russischen Regierung gegenüber dem Unwillen desselben anzurufen und dürfte das Lutherthum tiefer denn je erschüttert werden. Die in dass Volk dringenden dunklen Gerüchte und der Kampf gegen die russische Regierung erregt vor allen Dingen das Misstrauen desselben in Beziehung auf das Lutherthum und stärkt das Vertrauen zur Orthodoxie, die nicht nach irdischer Macht strebt. « Die evangelische Kirche, heisst es in Ihrer Zuschrift, ist einer der festigsten und zuverlässigsten Dämme gegen den Strom des Empörungs-Geistes. » Neun Jahrhunderte der russischen Geschichte aber haben ebenso Russland davon überzeugt, dass die orthodoxe Kirche ein nicht weniger starkes Bollwerk gegen denselben Geist bildet. So lassen Sie uns denn als Freunde den Kampf gegen die revolutionären Keime in den baltischen Provinzen aufnehmen, falls solche in der That darin vorhanden sind und nicht durch Hader dieselben stärken. Wir fordern Sie auf unsere Hände zu dem Allmächtigen Herrn des Weltalls betend zu erheben: Er möge Friede und christliche Liebe in den baltischen Provinzen erstarken lassen. Er möge den lutherischen Pastoren seine Hilfe zuwenden, um das alte Unkraut der irdischen Machtgelüste, der ausschliesslichen Herrschaft über die Gewissen des Volkes und der Unduldsamkeit gegenüber der Orthodoxie, aus dem christlichen Acker auszureuten.

---

• *Herrn Pobedonoszeff, wirklicher Geheimrath, Ober-Procureur  
des heil. Synods, in St. Petersburg.*

Hohe Excellenz!

Vor allen Dingen fühlen sich Unterzeichnete getrieben, für die freundliche Antwort, welche Sie uns haben zukommen lassen, unsern herzlichsten Dank auszusprechen, insbesondere auch dafür, dass Sie unser Bestreben, uns im Geist christlicher Eintracht und Liebe direkt an Ihr Gewissen zu wenden, so wohlwollend anerkannt und sich mit dem Anliegen fern wohnender, Ihnen völlig unbekannter Männer so eingehend befasst haben.

Sodann sehen wir uns verpflichtet, auf eine Stelle unseres ersten Schreibens zurückzukommen, welche Ew. Excellenz Anlass zu einem Missverständniss gegeben hat. Es ist der Satz: « wir zittern für Russland und sein Herrscherhaus. » Sie vermuthen, diese Worte seien uns aus den baltischen Provinzen zugekommen und enthalten eine Drohung. Wir betheuern, dass dem nicht so ist. Wir haben niemals auch nur die leiseste Andeutung von einer beabsichtigten Auflehnung der lutherischen Bevölkerung gegen die russischen Behörden oder von einem Kreuzzug des Westens gegen Russland oder von irgend einer Kundgebung vernommen, die den Charakter einer Drohung hätte. Der Sinn unserer Worte ist der: Wir fürchten, dass die russische Regierung sich durch die unaufhaltsame Konsequenz des eingeschlagenen Verfahrens zuletzt auf die Bahn eines Ludwig XIV. fortreißen lasse und dadurch ein ähnliches Gericht auf sich ziehe wie jenes französische Herrscherhaus.

Wir haben dies auf Grund des göttlichen Wortes, nicht irgend eines Menschenwortes ausgesprochen. Kein Mensch, weder aus den russischen Ostseeprovinzen, noch sonst irgendwoher, hat sich an uns gewandt; auch sind wir nicht Mitglieder der evangelischen Allianz, welche keine Ahnung hat von unserer Verwendung. Was wir in unserem ersten Schreiben aussprachen, dass wir ganz aus eigenem Antriebe, ohne Mitwissen Anderer, unsern Schritt gethan haben, das ist lautere Wahrheit, und wir bitten Ew. Excellenz, das Wohlwollen, welches Sie in Ihrer Antwort uns erweisen, auch darauf zu erstrecken, dass

Sie uns strenge Wahrhaftigkeit in jeder unserer Aussagen zu trauen. Wie peinlich ist uns der Gedanke, dass die Auffassung unseres Schreibens als eines von den Ostseeprovinzen aus provozirten Schrittes für unsere dortigen Glaubensbrüder nachtheilige Folgen haben könnte! Wir richten an Ew. Excellenz die dringende Bitte, diese der Wirklichkeit durchaus nicht entsprechende Vermuthung fallen zu lassen und dann unser erstes Schreiben ohne diese Voraussetzung noch einmal lesen zu wollen und an Ihr Herz reden zu lassen; es wird Ihnen dann in einem ganz andern Lichte erscheinen.

Glauben Sie uns, dass es uns rein und lauter um Recht und Wahrheit zu thun ist! Glauben Sie uns auch, dass wir aufrichtig der russischen Nation und ihrem Oberhaupt Wohlfahrt, Heil und Segen wünschen und dass wir die Anschläge des frevelhaften Empörungsgeistes verabscheuen! —

Sie richten an unsere Gewissen die Frage, ob wir der orthodoxen Kirche einen Vorwurf daraus machen, wenn sie solche nicht zurückweise, welche freiwillig um Aufnahme in dieselbe bitten. Wir können darauf mit gutem Gewissen antworten: Ferne sei es von uns, dies zu missbilligen! es entspricht ja ganz unserem Prinzip der Gewissensfreiheit für Alle.

Dass aber die in den Ostseeprovinzen auftretenden Repräsentanten der russischen Kirche sich nicht darauf beschränkt haben, sondern dass zu Zeiten auch verwerfliche Mittel zur Ausbreitung derselben angewandt worden sind, dafür können wir uns auf einen gewiss unverdächtigen Zeugen berufen, nämlich auf den Grafen Bobrinsky, der im Jahr 1864 an Kaiser Alexander II. schrieb:

« Ew. Majestät, es ist mir sowohl als Rechtgläubigem wie auch als Russen peinlich gewesen, mit eigenen Augen die Erniedrigung der russischen Rechtgläubigkeit durch die offenkundige Enthüllung dieses offiziellen Betruges zu sehen. Nicht die freimüthigen Worte dieser unglücklichen Familien, welche sich an Ew. Majestät wenden mit der zwar demüthigen, doch feurigen Bitte, ihnen dass Recht zu gewähren, die Religion zu bekennen nach dem Zuge ihres Gewissens — nicht diese offenerzigen und rührenden Aeusserungen ihrer Gefühle sind es, welche auf mich einen so peinlichen Eindruck gemacht haben, sondern dies namentlich, dass dieser Gewissenszwang und dieser Allen bekannte offizielle Betrug unzertrennlich verbunden ist mit dem Gedanken an Russland und die Rechtgläubigkeit. »

Nun ersehen wir aber aus Ihrem Schreiben, Hohe Excellenz, dass die Art und Weise der damaligen Propaganda nicht nach Ihrem Sinne ist, denn Sie theilen uns mit, dass die Aufnahme der Konvertiten erst nach vorgenommener Prüfung der Lauterkeit ihrer religiösen Ueberzeugung geschehe, und dass denselben zum Voraus alle Aussicht auf die Erreichung irdischer Vortheile abgeschnitten werde.

Mit grosser Befriedigung haben wir dies gelesen. Aber die Freude darüber ist uns getrübt worden, als wir vor wenigen Tagen in öffentlichen Blättern eine Kundgebung des Gouverneurs von Livland lasen, in welcher einerseits hingewiesen wird auf die vielen Erleichterungen im Wehrdienst und auf mancherlei Vorrechte, welche mit dem orthodoxen Bekenntniss verbunden sind, während andererseits die zur griechischen Kirche Uebergetretenen, welche sich wegen irgendwelcher amtlicher Handlungen, für sich oder ihre Kinder, an lutherische Prediger wenden, mit Entzug bürgerlicher Rechte und Ehren, mit Wegnahme ihrer Kinder, ja Beschränkung des Erbrechts und mit 8-monatlicher, ja 20-monatlicher Gefängnisstrafe bedroht werden.

Wir haben Ihre Darlegung der kirchlichen Verhältnisse in den baltischen Ländern mit grosser Aufmerksamkeit gelesen, und wir müssen ja Ew. Excellenz ganz gewiss darin beistimmen, dass es in Fällen, wo der Uebertritt zur griechischen Kirche Drangsalirungen von Seiten protestantischer Gutsherrn nach sich zieht, Sache der Oberbehörden ist, schützend einzuschreiten. Aber wir bitten Sie, auch solche Fälle ins Auge zu fassen, wie sie einst Graf Bobrinsky konstatirt hat und wie sie laut öffentlichen Blättern auch heutzutage sich wiederholen, Fälle, wo nicht Zwang von aussen, sondern das erwachte Gewissen die Leute antreibt, sich flehend an die Obrigkeit zu wenden um Raum für die Befriedigung ihrer religiösen Bedürfnisse zu erbitten. Auf solchen Nothschrei des Gewissens ist doch gewiss Wegnahme der Kinder und Gefängnisstrafe eine harte Antwort, und wir können nicht umhin, den herzlichen Wunsch auszusprechen, dass nicht der Glaubenszwang, wie er in dem Erlass des Gouverneurs von Livland mit so grosser Strenge angekündigt wird, die Oberhand behalte, sondern dass der von Ihnen aus Joh. 18, 36 angeführte Grundsatz und die von Ihnen wiederholt betonte Friedens- und Liebesgesinnung siegreich durchdringe sowohl in Russland als in allen Ländern der Erde!

Das walte der allmächtige Gott, der Vater unseres Herrn Jesu Christi, zu dem wir die Hände erheben, dass er die Entzweiungen in der ganzen Christenheit durch Seinen Geist überwinde und Sein Friedensreich aufbaue unter allen Völkern.

Mit vorzüglicher Hochachtung und ehrerbietigem Gruss.  
Schaffhausen, in der Osterzeit 1887.

Im Namen des Ausschusses der evangel.-reformirten  
Geistlichkeit des Kantons Schaffhausen :

D<sup>r</sup> theol., J.-J. MEZGER,  
Präsident der reformirten Synode des  
Kantons Schaffhausen.

Past. em., J.-C. BAECHTOLD,  
Senior des Schaffhauser Ministerii.

Edward FRAUENFELDER,  
Pfarrer am Münster in Schaffhausen.

Zweite Antwort.

Nicht in geringem Masse erfreut mich, dass ich inmitten meiner zahlreichen Geschäfte einen freien Augenblick zur Unterhaltung mit Ihnen, meine Herren, in Anlass Ihres Schreibens vom 5 April d. J. gefunden habe.

Angenehm berührt mich, von Ihnen zu erfahren, das Ihr erstes Schreiben nicht durch Einflüsterungen aus den Ostseeprovinzen hervorgerufen worden. Da aber bisher die baltischen Edelleute und Pastore um die Verwendung ausländischer Autoritäten und evangelischer Alliancen wiederholt nachgesucht haben, kann ich nicht ohne Grund annehmen, dass solches auch dieses Mal geschehen und freut mich, dass ich mich geirrt habe.

Jedenfalls kann ich Ihnen versichern, dass die russische Regierung sich niemals irgend Jemand gegenüber zu Rachegefühlen erniedrigen wird; auch bin ich persönlich der festen Ueberzeugung, dass die Wahrheit alle Entstellungen und Verleumdungen besiegen wird, welche in Anlass der Lage der Dinge in den baltischen Gouvernements verbreitet werden.

Sie stimmen damit überein, dass die orthodox-griechische Kirche nicht allen denen, welche in sie einzutreten wünschen, ihre Thüren verschliessen kann; Sie geben aber dem Zweifel Ausdruck, dass thatsächlich eine bedeutende Anzahl Lutheraner aus freiem Antrieb und in Erkenntniss des Ernstes ihres Schrittes zur griechischen Kirche übergetreten ist, und weisen darauf den Bericht des Grafen Bobrinsky als auf ein Beweisdocument hin, das einer derartigen Behauptung entgegentritt.

In allgemeinen Zügen will ich auf die Verhältnisse aufmerksam machen, inmitten welcher der Bericht des Grafen Bobrinsky entstand.

Keinem Zweifel unterliegt, dass, zu gleicher Zeit mit den grossen Reformen der vorigen Regierung, in den Ostseegouvernements in besonderer Stärke eine Strömung nach Sonderung von dem übrigen Russland sich zeigte: Der Professor der Dorpater Universität Schirren legte unter dem Vorwande einer wissenschaftlichen Erörterung dar, dass zwischen den Ostseeprovinzen und den russischen Herrschern nur Beziehungen existiren, die auf Verträge beruhen; der General-Superintendent Walter bezeichnete die Provinzen als einen deutschen Landstrich; der Adel setzte sich zur Aufgabe, die Provinzen vor der Einführung der neuen Reform — der Agrarreform, der Reform der Landschaftsverwaltung und der Gerichtsreform zu schützen.

In ganz bedeutendem Masse förderte die Regierung selbst die baltischen Isolirungsbestrebungen indem sie die Gouverneure ausschliesslich aus der Zahl der aus diesen Provinzen gebürtigten Personen ernannte, diesen Personen alle höheren Administrativ-Stellungen übertrug und die gesammte innere Verwaltung, Polizei und Gerichtsbarkeit dem Adel überantwortete. Sogar der damalige Rigasche Bischof Platon, gegenwärtig Metropolit von Kijew, wurde aus den Provinzen nach St. Petersburg abgerufen und musste hier zwei und ein halbes Jahr verbleiben.

Derartige günstige Bedingungen ausnutzend, stellte sich die gesammte herrschende Bevölkerungsklasse der Provinzen feindselig zu Allem, was an Russland erinnerte, zugleich verbreitete sie falsche Angaben über angebliche Bedrückung der Provinzen.

Begreiflich ist, dass unter solchen Verhältnissen die herrschenden Klassen auch der griechisch-orthodoxen Kirche feindselig entgegentraten, um so mehr, da die Othodoxie vorherr-

schend unter der Bauernschaft an Ausdehnung gewann, die durch Uebertritt zur Orthodoxie sich von der Herrschaft der Pastoren frei machen und in der orthodoxen Geistlichkeit Beschützer finden konnte.

Ihnen, meine Herren, dürfte bekannt sein, dass in den Ostseeprovinzen die Aufhebung der Leibeigenschaft erfolgt war, ohne dass den Bauern Land zuertheilt worden, die Bauern mussten deshalb Land in Pacht nehmen oder käuflich erwerben in Grundlage von mit den Grossgrundbesitzern abzuschliessenden Verträgen. Ihnen dürfte weiter bekannt sein, dass die Bauern Letten und Esten sind, die mit den Deutschen nichts Gemeinsames haben und die deshalb auch keine Sympathie für die Deutschen hegen.

Man erachtete für unerlässlich, diese Bauern vom Russenthum ab- und zum Deutschthum hinüberzuziehen. Als Mittel hierzu sollte Schule und Kirche dienen. Vor Eröffnung des livländischen Landtages in Riga im Jahre 1864 entwickelte der General-Superintendent Walter in einer der Ritterschaft gehaltenen Predigt folgendes Programm: « Auf livländischem Boden, » sprach er, « können und sollen keine anderen Elemente, ausser den deutschen, existiren; auf diesem Boden giebt es weder Esten, noch Letten, noch Liven, noch endlich Russen, sondern kann und soll es nur Deutsche geben. Der herrschende Glaube muss der lutherische sein und die herrschende Nationalität die deutsche. »

Bei der Annahme eines solchen Programms musste es zu einem Bruche mit der griechisch-orthodoxen Kirche kommen und gegen diese energische Massregeln zu ergreifen, erschien geboten. Der Adel beschloss Seiner Majestät dem Kaiser eine Petition zu unterbreiten, in welcher er die unerträgliche Lage der Provinzen, insbesondere der Bauern derselben, in Folge des Glaubenszwanges, beleuchtete und darum nachsuchte, den zur Orthodoxie übergetretenen Bauern gestattet werde, wieder in die lutherische Kirche zurückzutreten.

Am 4 Mai 1864 wurde die Petition dem Kaiser überreicht; bereits in den ersten Tagen des April hatte Seine Majestät den Grafen Bobrinsky nach Livland behufs Untersuchung der in der Petition dargelegten Missstände entsandt.

Es musste zu Wege gebracht werden, dass der junge, unerfahrene und mit den in den Ostseeprovinzen herrschenden Verhältnissen nicht bekannte Abgesandte des Kaisers von dem glü-

henden Wunsche der Bauern, wieder Lutheraner zu werden, überzeugt werde.

Dieses zu erreichen, hielt nicht schwer. Wie angeführt, befanden sich die Bauern wegen des Landverkaufs in vollständiger Abhängigkeit von den Gutsbesitzern; Richter und Polizeibeamte aus der Zahl der Gutsbesitzer besaßen ein unbegrenztes Recht auf Verhängung von Strafen über die Bauern; die orthodox-griechischen Bauern hatten eine schwere Prüfung zu bestehen; eingedenk der von dem General-Superintendenten Walter erhaltenen Belehrung, nutzten die livländischen Edelleute ihre Rechte aus, und gelang es ihnen, dem Grafen Bobrinsky ein Schauspiel zu bereiten, das den thatsächlichen Verhältnissen nicht entsprach.

Man führte den Grafen in zwei der am schlechtesten situirten Kreise, den Fellin'schen und den Pernau'schen, in welchen die Bauern sich in der allergrössten Abhängigkeit von den Gutsbesitzern befanden. Der Graf erblickte Schaaren Volkes, welche unter Thränen und Wehklagen um die Erlaubniss, zum lutherischen Glauben zurückkehren zu dürfen, baten. Diese Schaaren Volkes standen aber unter steter Aufsicht der Ordnungsrichter aus der Zahl der Edelleute, welchen allein bekannt war, in wie weit die Bitten des Volkes seinen Wünschen und Bedürfnissen entsprechen und in wie weit das vorgeführte Schauspiel künstlich in Scene gesetzt war. Graf Bobrinsky liess sich täuschen, begnügte sich mit der Besichtigung zweier Kreise, und gab in seinem Bericht an den Kaiser das wieder, was ihm gezeigt worden war.

Dieser Bericht diente als Grundlage für die Behauptung, dass die grosse Masse der Bauern nicht aus Ueberzeugung zur orthodoxgriechischen Kirche übergetreten und mit Freuden bereit sei, zur lutherischen Kirche zurückzukehren.

Auch Sie macht der Bericht des Grafen Bobrinsky irre, wie aus Ihrem Schreiben hervorgeht.

Ich bitte Sie aber alle diejenigen Einflüsse durchaus weltlicher Natur in Berücksichtigung zu ziehen, durch welche in zwei Kreisen die Klagen und Bitten der Bauern hervorgerufen waren und darnach zu beurtheilen, in wie weit diese Bitten und Klagen den thatsächlich gehegten Wünschen entsprechen, in wie weit sie nicht durch äusseren Zwang hervorgerufen waren. Hätten die Bauern gewagt, das auszusprechen, was sie fühlten, und nicht das, was ihnen von den Edelleuten und Pastoren anbefoh-

len war, so hätte ihnen Gefängniss, Körperstrafe, Fortnehmen des Bauerlandes, kurz Elend jeder Art gedroht.

Anderthalb Monate nach der Rückkehr des Grafen Bobrinsky nach St. Petersburg begab sich der Erzbischof Platon in seine Eparchie zu einer genauen Revision derselben. Er gebrauchte zu dieser Revision mehr als zwei Monate und besuchte 78 Kirchspiele. Obgleich er auf der Revisionsreise von einem Chef der Provinzialpolizei, Baron Krüdener, begleitet wurde, so fanden die orthodoxen Bauern doch Zugang zu ihrem Oberhirten und wagten sie, ihm die Wahrheit zu offenbaren : « Die Gutsbesitzer, Autoritäten und Fanatiker der lutherischen Kirche verfolgen uns unseres Glaubens wegen, treten uns kein Land ab, bringen unsere Wirthschaften herunter, entziehen uns jeden Erwerb; die Gerichte verfahren mit uns den Gesetzen zuwider; die Pastoren bezeichnen von der Kanzel herab den orthodox-griechischen Glauben als Götzendienst, einige sogar als Hundeglauben. » Solche Aeusserungen erfolgten in den Unterredungen mit dem Erzbischof Platon Seitens derjenigen, die kurz vorher die Rückkehr zur lutherischen Kirche als sehnlichsten Wunsch bezeichnet hatten. Auch während der Reise waren die Autoritäten der Provinz bemüht, das Volk durch Drohungen von dem Aussprechen der Wahrheit zurückzuhalten, so dass z. B. der Erzbischof sich genöthigt sah, dem ihn begleitenden Baron Krüdener in Gegenwart allen Volkes zuzurufen : « Aengstigen Sie die Leute nicht durch Strafandrohungen dort, wo es im Namen unseres Heilandes, Christi, des Friedensfürsten, unterwiesen wird. » In Mitten derjenigen, die den Wunsch verlautbart hatten, zur lutherischen Kirche zurückzutreten, hatten sich nicht wenig Lutheraner gezeigt, sogar ein Pastor, Neiring, der dem Erzbischof erklärte, dass er für nöthig erachte, sich unter das Volk zu mischen, weil unter demselben sich Lutheraner befanden.

Die Edelleute, unzufrieden mit der Aufdeckung des wahren Thatbestandes, reichten dem Minister der inneren Angelegenheiten eine formale Klage ein, in welcher sie den Erzbischof der Erregung der Gemüther des Volkes beschuldigten und ihm die Revision seiner Eparchie zu untersagen baten.

Alle diese Machinationen sind durch officielles Aktenmaterial bezeugt. Damals erhielt die Regierung Aufklärung über die verwerflichen Bestrebungen des Adels und der Geistlichkeit der Ostseeprovinzen. Si sah sich genöthigt, den General-Superinten-

dentem Walter und den General-Gouverneuren Lieven ihrer Aemter zu entsetzen; die orthodox-griechische Kirche aber wurde unterstützt durch Erbauung von Kirchen und Schulen, Ausgabe religiöser Erbauungsschriften, Verbesserung der materiellen Lage der Geistlichen.

In Vorstehendem sind in kurzen Zügen die Unruhen wiedergegeben, die durch Adel und Pastoren hervorgerufen waren und deren Wesen Graf Bobrineky nicht erkannt hatte. Er spricht in seinem Bericht von 126,000 von der Orthodoxie abgefallenen Personen, während der Adel selbst diese nicht höher als auf den dritten Theil der angegebenen Zahl schätzt und die Verzeichnisse der orthodox-griechischen Kirche über diejenigen, welche alle Vorschriften des griechischen Ritus erfüllt haben, ergeben, dass nicht mehr als der neunte Theil der vom Grafen Bobrinsky angegebenen Zahl im Glauben schwankend geworden.

Was hat nun die Pastoren bewogen, gemeinsam mit dem Adel, mit allen Mitteln die Rückkehr der zur orthodoxen Kirche Uebergetretenen zur lutherischen Kirche zu erstreben? Wären sie von dem Wunsche beseelt gewesen, die Zahl der christlichen Gemeindegossen zu vergrößern, warum richteten sie ihre Thatkraft nicht auf die Juden, deren es mehr als 70,000 in den Ostseegouvernements giebt? Warum lassen sie den Uebertritt zum Baptismus zu und bemühen sie sich nicht, die Baptisten zur lutherischen Kirche zurückzuführen? In beiden Fällen würde die Regierung ihnen ihre Mitwirkung nicht versagt haben, weil sie sowohl Juden als Baptisten in ihren Rechten beschränkt.

Die Antwort auf die gestellte Frage ergiebt sich leicht. Einerseits identificiren Edelleute und Pastore die Orthodoxie mit dem Russenthum. Indem sie der Orthodoxie entgegneten, befestigten sie ihren Einfluss und suchten so eine Lage zu gewinnen, welche die Einführung der für das Reich geltenden Agrar-, Verwaltungs- und Gerichtsreformen gegenstandlos mache.

Andrerseits muss leider bemerkt werden, dass die Pastore ihre materiellen Interessen verfolgen. Im Jahre 1862 wurde den localen herrschenden Bevölkerungsklassen Allerhöchst befohlen, die bäuerlichen Naturalprästande (Frohne) in Geldleistungen umzulegen; diese Frage kam in einem Zeitraum von 22 Jahren nicht über das Stadium der Bepfung hinaus; erst unlängst wurden die Orthodoxen von der Leistung der Prästan-

den zum Besten der Pastoren befreit, — und führte solches zu einer Verringerung der Einnahmen letzterer.

Sie lassen sich durch die Gesetze beirren, welche den Abfall von der griechisch-orthodoxen Kirche verbieten. Derartige Gesetze existiren allerdings; sie wurzeln in der Geschichte Russlands und im Geiste des Volkes. Das russische Volk krankt, Gott sei dafür gedankt, nicht an religiösem Indifferentismus; Civilehe, Trennung nach gegenseitigem Uebereinkommen und andere Abweichungen von den kirchlichen Ordnungen entsprechen nicht der Anschauungsweise des Volkes. Und auch jetzt betrachtet das Volk den Abfall vom orthodoxen Glauben als Verrath des Vaterlandes. Die Aufhebung der diesen Abfall verbietenden Gesetze würde das religiöse Gefühl vieler Millionen verletzen. Die russischen Gesetze statuiren Glaubentoleranz; sie gestatten und fördern den Uebertritt von Nichtchristen zum Christenthum ohne Berücksichtigung der Verschiedenheit der Confession; sie behüten einzig und allein die Glieder der orthodoxen Kirche vor Verführung.

Aber auch bei Anwendung dieser Gesetze erweist sich die Regierung im höchsten Grade nachsichtig.

Ich bitte Sie, aus der gesammten Geschichte der Orthodoxie in den baltischen Gouvernements, vom Jahre 1845 bis heute, mir auch nur ein einziges Beispiel der Anwendung der in Rede stehenden Gesetze auf die von den Edelleuten als ihres Glaubens verfolgt bezeichneten Personen anzuführen. Sie werden solches nicht vermögen, weil ein derartiges Beispiel nicht existirt. Dagegen können wir Ihnen eine nicht geringe Anzahl von Beispielen dafür anführen, dass die orthodox-griechischen Bauern seitens der deutsch-lutherischen Gerichte, die in solchen Fällen in Grundlage ihres Provinzialrechts handelten, Verfolgungen erlitten haben. Ich greife nur einen Fall heraus: Der Bauer des Wolmarschen Kreises, Peter Ballard, der, weil er gegen den Wunsch seiner Frau, einer Lutheranerin, oder richtiger, gegen der lutherischen Verwandten seiner Frau, sein Kind orthodox-griechisch, also im Glauben dem er selbst angehörte, hatte taufen lassen, von seiner Frau geschieden worden, verlor sein und seiner in den lutherischen Kirchenbüchern verzeichneten Kinder Vermögen. Länger als zehn Jahre hindurch suchte dieser Bauer in den provinziellen Gerichten um Gerechtigkeit nach — aber schliesslich war er zu Grunde gerichtet.

Sie werden fragen, zu welchem Behuf diese Gesetze erlassen

sind, wenn die Regierung selbst sie nicht erfüllt. Ich antworte darauf, dass diese Gesetze dem den Gutsbesitzern gegenüber rechtlosen orthodoxen Bauern eine nicht geringe Stütze bieten gegen seine Verführer und Bedrücker. Die in Rede stehenden Gesetze haben aber auch noch einen andern Zweck : Die Bestrafung der Verführer zum Abfall vom Glauben. Und das sind die Gründe, welche den Adel bewegen, mit allen Mitteln die Aufhebung dieser Gesetze zu erwirken. In letzter Zeit begannen, nach dem vom gegenwärtig in Smolensk lebenden Pastor Brandt gegebenen Beispiel, Pastore und Edelleute unter dem Volke das Gerücht zu verbreiten, dass die angeführten Gesetze bereits aufgehoben seien und dass nunmehr kein Grund vorliege, nicht sur lutherischen Kirche überzutreten. Das von dem Gouverneur Sinowjew erlassene Circulair war nur eine Antwort auf dieses das Volk verwirrende Gerücht.

Unsere Kirche wird bezüglich der von ihr abgefallenen Glieder nur durch den Geist der Milde und Liebe geleitet ; die Civilobrigkeit aber kann nicht gleichmüthig bleiben, wenn sie sieht, welche verwerfliche Bestrebungen unter dem Namen « religiöses Gewissen » in unseren westlichen Grenzgouvernements, d. h. in den ehemaligen polnischen Provinzen und in den Ostseegouvernements sich zeigen. Ihnen, verehrte Repräsentanten der evangelischen Alliance ist unzweifelhaft bekannt, dass der hochselige Kaiser Alexander II. bezüglich der religiösen Angelegenheiten in den baltischen Provinzen die besten Absichten hegte. In Ihrem Archive existirt das Protokoll über die Zusammenkunft der Glieder Ihrer Alliance, an deren Spitze der ehrenwerthe Pressensé stand, mit dem Kaiser in Betreff dieser Angelegenheiten. Aber auch dieser, den herrschenden Ständen der baltischen Provinzen so gnädig gesinnte Kaiser konnte, in Berücksichtigung des politischen Geistes und Strebens dieser Stände, in den betreffenden Gesetzen kein Jota ändern. Unzweifelhaft wird die Regierung auch in Zukunft streng gegen die Verführer und milde gegen die Verführten sein ; sie wird aber keinen Anstand nehmen, denjenigen von der orthodoxen Kirche Abgefallenen gegenüber, welche etwaige verwerfliche Bestrebungen unter dem Mantel religiösen Gewissens zu verbergen suchen, die ganze Srenge der Gesetze walten zu lassen.

Sie beirrt die Anordnung des Gouverneuren, dass Amtspersonen, die den Eid nach der für sie festgesetzten Form zu leisten verweigern, ihrer Aemter zu entsetzen sind. Aber diese Anord-

nung war nur eine Antwort auf die Willkür der Lifländischen Gouvernements-Regierung, welche in derselben unruhigen Zeitperiode, ohne höhere Genehmigung, die gesetzlich vorgeschriebene Eidesformel abgeändert und sie für die aus der orthodoxen Kirche in die lutherische übergetretenen Personen durch eine andere, selbsterdachte Formel ersetzt hatte. Noch unlängst hat das englische Parlament nicht Anstand genommen, ein Glied aus seiner Mitte zu entfernen, das sich weigerte, den Eid in der vorgeschriebenen Form abzulegen.

Zum Schlusse bitte ich um Nachsicht, dass ich durch meine Ausführungen Ihre Zeit so lange in Anspruch genommen habe. Die grosse Bedeutung der von Ihnen mir gestellten Fragen erkennen Sie selbst an. Ich danke Gott, wenn es mir gelungen, diese dunkeln und Sie und die allgemeine Meinung der Lutheraner Europas verwirrenden Fragen einigermaßen zu beleuchten und, wenn auch nur theilweise, Ihr christliches Gewissen zu beruhigen. Sollte mir aber nicht gelungen sein, meinem Wunsche entsprechend, diesen einzigen Zweck meines Briefes zu erreichen, so würde mir nur erübrigen, Sie zu bitten, die Worte des Gamaliel, Apostelgeschichte V, 38 und 39 in Betracht zu ziehen.

---

## CHAPITRE IV

**Réponse de la branche suisse de l'Alliance évangélique à la lettre de M. Pobedonostzeff.**

En vertu des statuts et règlements en vigueur dans notre Association, diverses modifications avaient eu lieu depuis la conférence des délégués à Genève, en août 1886. Le Comité international de l'Alliance avait passé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1888 entre les mains de la branche Allemagne-Nord, sous la présidence de M. le comte de Bernstorff; le Comité central de la branche suisse avait, de son côté, passé de Genève à Neuchâtel.

Aussi, bien qu'il fût évident que l'Alliance ne pouvait rester muette après la réception de la lettre de M. Pobedonostzeff, nous jugeâmes cependant prudent de soumettre cette question à la conférence des délégués des diverses branches qui devaient se rassembler à Berlin en septembre 1888. Il y fut décidé à l'unanimité de prier la branche suisse qui s'était occupée de cette question de bien vouloir continuer à le faire et de rédiger une lettre en réponse à celle du procureur du Saint-Synode.

Par le fait de l'absence de plusieurs membres du

Comité genevois, ce n'est que pendant l'hiver 1888 à 1889 que nous parvinmes à tomber d'accord sur une rédaction qui, tout en restant dans les limites de la modération et de la charité chrétienne, nous permit de repousser les allégations erronées et de réfuter les arguments étranges de M. Pobedonostzeff; voici la lettre qui, rédigée par le Comité genevois et signée par celui-ci et le Comité central suisse, fut expédiée en janvier 1889 au procureur en chef du Saint-Synode.

Genève, 18 janvier 1889.

*A Son Excellence Monsieur C. Pobedonostzeff, Procureur en chef  
près le Saint-Synode, à Saint-Pétersbourg.*

Monsieur le Procureur en Chef,

Le Comité international de l'Alliance évangélique réuni à Berlin en septembre dernier, a pris connaissance du mémoire que Votre Excellence a adressé à M. Ed. Naville, alors président de la branche suisse de cette Alliance, en réponse à la supplique présentée à Copenhague à Sa Majesté l'empereur de Russie en faveur des dissidents persécutés. Il a chargé le Comité suisse de vous en accuser réception.

Cette mission est délicate, Monsieur le Procureur, car le point de vue auquel vous vous placez ne saurait jamais être celui de l'Alliance évangélique. Association religieuse internationale, absolument étrangère aux questions politiques, elle ne veut et ne doit être que le défenseur impartial mais fidèle des opprimés pour la foi, à quelque confession qu'ils appartiennent. Or comment, au nom de ce principe, pourrait-elle approuver, de près ou de loin, les théories développées dans son mémoire par Votre Excellence, théories qui ne vont à rien moins qu'à nier, au nom d'une certaine philosophie de l'histoire et de certaines nécessités politiques, le droit primordial de tout être humain, de servir Dieu suivant sa conscience ?

Vainement, Monsieur le procureur, vous vous autoriseriez de

droits historiques, du reste contestables, pour imposer, sous peine d'exil ou d'autres châtimens, une forme religieuse déterminée aux sujets de Sa Majesté le tzar ; il y a, ne l'oubliez pas, un droit qui est au-dessus de tout autre, un droit auquel nul gouvernement ne saurait porter atteinte sans violer le *droit*, savoir celui que Dieu lui-même a accordé à chacune de ses créatures, de chercher librement la vérité et de se donner à elle une fois trouvée, sans qu'aucun homme, quelle que soit son autorité, puisse y mettre obstacle. En face de ce droit imprescriptible, droit qui n'est pas un privilège révocable, mais un don divin comme celui de la vie, la force seule peut se dresser, la force brutale, et c'est contre l'emploi de cette force, d'où qu'elle parte et sous quelque prétexte qu'elle se couvre, que l'Alliance évangélique a protesté et proteste encore. Or ce droit de croire, Monsieur le Procureur en chef, a un corollaire indispensable, celui de professer librement sa foi. N'est-ce pas l'apôtre Paul qui s'est écrié : « J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ! » (2<sup>me</sup> Ep. aux Cor., IV, 13). — « On croit du cœur pour la justice, on confesse de bouche pour le salut. » (Ép. aux Rom. X, 10) et n'est-ce pas un plus grand que lui, notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ lui-même, qui s'est laissé immoler pour la défense de ce droit ? Et depuis ce jour, ceux qu'avec nous vous appelez les grands témoins de l'Évangile, ceux que votre Église a canonisés, qu'ont-ils fait, sinon d'user de ce droit au péril de leur vie ?

Si nous avons bien compris votre mémoire, Monsieur le Procureur, c'est ce double droit-là, celui de choisir librement et de professer sa foi que vous déniez aux consciences russes et vous érigez ainsi en principe, songez-y-bien, que la force prime le droit ; que les intérêts politiques passent avant les droits religieux, puisque vous déclarez que désormais nulle voix dissidente ne pourra se faire entendre dans l'empire sans encourir châtimement. En protestant de nouveau, Monsieur le Procureur, contre cet emploi de la force dans les questions de conscience, nous ne songeons pas seulement, comme nous l'avons dit dans notre supplique à Sa Majesté, aux luthériens des Provinces baltiques, mais encore à ces milliers de croyants sincères et fidèles qui, dans toute l'étendue de la vaste Russie, font monter jusqu'à Dieu leurs lamentations. C'est pour tous ces frères *en la foi*, car nous ne parlons que de ceux-là, que l'Alliance évangélique s'émeut ; c'est en leur nom, bien mieux nous le répétons, au nom

du droit imprescriptible des consciences, que de nouveau nous faisons appel à la justice impériale, et qu'à notre tour, Monsieur le Procureur en chef, nous en appelons « à la justice suprême de Celui qui seul régit les empires. »

C'est avec douleur, croyez-le, Excellence, que l'Alliance évangélique constate une fois de plus l'abîme qui la sépare de vos théories et de vos pratiques en matière de liberté de culte. Sans préjugé contre personne, elle ne fait que des vœux et elle n'adresse à Dieu que des prières en faveur de Sa Majesté l'empereur, mais elle sait que la « justice élève les nations, » et elle croit, pour se servir des paroles de l'éloquent écrivain genevois que vous citez, « que la libre prédication de la *parole de vie* peut seule arrêter dans sa marche destructrice la *parole de néant* ! »

Conseiller autorisé d'un Prince auguste, méditez attentivement les leçons de l'histoire, remontez à ces Écritures sacrées qui, à vos yeux comme aux nôtres, sont la *Parole de Dieu* et peut-être en supportant notre hardiesse, reconnaissez-vous que notre protestation est légitime et nos revendications dignes d'être l'objet d'un nouvel examen.

Croyez, Monsieur le Procureur en chef, à notre considération très distinguée.

Pour le Comité central,

F. DE PERREGAUX, *Président.*

W. PÉTAVEL, pasteur, *Vice-Président.*

G. GODET, professeur, *Secrétaire.*

Pour le Comité genevois,

J.-H.-Édouard NAVILLE, *Président.*

Louis RUFFET, prof., 1<sup>er</sup> *Vice-Président.*

Comte DE S<sup>t</sup>-GEORGE, 2<sup>me</sup> *Vice-Président.*

Eug. MITTENDORFF, pasteur, *Secrétaire.*

---

Cette lettre n'a pas reçu de réponse directe, mais nous pouvons cependant considérer comme telle l'article suivant qui a paru dans le numéro du 9 février de la *Gazette de Saint-Petersbourg*, et dont voici la traduction.

L'Alliance évangélique dont nous avons publié le mémoire il y a un an, de même que la réponse de M. le Procureur en chef du Saint-Synode, s'est de nouveau fait entendre, et son mémoire a été publié par les *Mosk. Wed.* qui ont en même temps fait paraître la réponse à ce mémoire; — nous laissons la parole à la feuille de Moscou :

« Il y a environ un an qu'on publia la réponse du Procureur en chef du Saint-Synode, à une requête de l'Alliance évangélique qui demandait la permission de détourner les orthodoxes de Russie vers une autre foi que celle de la religion grecque.

Le ton ferme de cette réponse, la clarté frappante, la force convaincante et en même temps l'esprit chrétien dont cet important document officiel était pénétré d'un bout à l'autre, ont fait une impression profonde sur tous les orthodoxes russes.

Il était difficile de répondre aux paroles de M. Pobedonostzeff, et l'Alliance évangélique a dû, en effet, y réfléchir pendant toute une année. Cette réplique a paru dans le dernier numéro (n° 6 du *Mémorial diplomatique*, du 9 février). Elle est rédigée par le Comité central de l'Alliance évangélique à Neuchâtel et par le Comité genevois.

Cet exemple intéressant de sophisme protestant, est daté du 18 janvier 1889 des villes de Neuchâtel et de Genève, et a été publié dans le journal de cette ville sous le titre expressif de : « Liberté religieuse en Russie. »

Ce serait une tâche trop longue et trop ingrate de répondre à ce document qui est destiné à faire impression sur des personnes auxquelles la vie russe est complètement inconnue. Mais nous ne pouvons pas non plus passer cette pièce entièrement sous silence, il faut au moins en signaler les idées générales. En voici le texte : « — Suit notre lettre à M. Pobedonostzeff, telle que nous l'avons donnée plus haut.

« Voilà la calomnie impertinente provenant de la plume jésuitique des pasteurs protestants de Suisse, » continuent les *Mosk. Wed.* « Ces champions de la vérité évangélique tâchent de persuader au Procureur en chef du Saint-Synode, que l'orthodoxie est imposée aux sujets russes; — que c'est la force brutale qui gouverne en Russie, qui foule aux pieds tous les droits humains, — qu'en Russie il n'est pas question de tolérance religieuse. Peu leur importe que chez nous chacun ait le droit de confesser sa religion du cœur et de la bouche, peu leur importe que chez nous on ne bâtisse pas seulement des églises protes-

tantes et catholiques, mais même des synagogues, des mosquées et des temples païens, peu leur importe que la Russie devance tous les peuples du monde quant à la tolérance religieuse, ce qu'ils auraient dû apprendre du reste par la réponse de M. Pobedonostzeff,—peu leur importe que chez nous, les catholiques, les protestants, les juifs, les mahométans et les païens, puissent non seulement confesser leur foi librement, mais encore l'enseigner à leurs enfants ; car c'est dans ce but que l'instruction religieuse que comporte chacune de ces croyances a été introduite dans les écoles de l'État. Nous ne voyons rien de semblable chez eux, pas même en France, qui est soi-disant le pays modèle du « régime libre. »

Que leur importe tout cela. Ce n'est ni la vérité, ni l'amour chrétien qui leur sont chers, mais c'est la haine contre la Russie et l'orthodoxie, envers laquelle ils se croient en droit d'user de la plus basse calomnie.

Les membres de l'Alliance évangélique ne veulent pas la liberté de confession, mais la liberté de propagande, celle de pouvoir détourner le peuple russe vers le protestantisme, pour lui ravir ainsi ce trésor précieux, grâce auquel il a pu se maintenir sain et sauf, malgré toutes les vicissitudes qu'il a subies. C'est la foi orthodoxe qui a sauvé la Russie dans les époques les plus difficiles de son histoire, c'est elle qui a érigé l'édifice de l'empire russe.

Les souverains russes pouvaient-ils ignorer ce puissant appui de la solidité et du bien-être de l'État ? cette ferme garantie de l'ordre et de la paix sociale ? — Cette liberté que l'on nous propose et qui permettrait de détruire la foi orthodoxe, serait un véritable suicide, et ébranlerait la Russie jusqu'à ses fondements. Il plairait sans doute aux agitateurs genevois et neuchâtelais, de changer la Russie en un immense champ de travail pour leur propagande. Mais ils n'y parviendront guère en calomniant l'orthodoxie russe, et en faisant la leçon au Procureur en chef du Saint-Synode ! L'orthodoxie a créé la Russie, l'a affermie et la fortifie encore. Ce n'est que grâce à elle que la Russie est sortie victorieuse de ses guerres avec les païens, les mahométans et les catholiques. Eh bien ! quoique victorieuse, la Russie n'a pas opprimé ses ennemis, mais elle leur a montré en tout temps une hospitalité généreuse, en accordant une pleine liberté de confesser leur croyance, à ceux qui n'étaient pas de son Église. Nous avons donc tous les droits pos-

sibles à nous attendre, de la part des adhérents de ces confessions étrangères, auxquelles nous avons accordé droit de cité non des protestations et « des plaintes adressées à Dieu, » mais bien l'expression de toute leur reconnaissance.

Néanmoins, les représentants de l'Alliance évangélique assurent que des plaintes sur l'intolérance religieuse leur arrivent constamment de Russie. Si ces plaintes existaient réellement, elles seraient pour nous la preuve que notre générosité est nuisible, et que chaque concession est un encouragement donné non seulement à des ingrats, mais à des traîtres, qui minent les fondations de la puissance qui leur a accordé un asile et une patrie. »

Le « Mémoire de l'Alliance évangélique » et l'article de la *Mosk. Wed.* a naturellement aussi été discuté dans d'autres feuilles, qui ne se sont pas fait faute d'y ajouter leurs propres observations. Ainsi les *Pet. Wed.* écrivent :

« La « Réponse » n'a fait que démasquer les auteurs de l'adresse et dévoiler le vrai motif que recouvrait un style onctueux, savoir, d'obtenir la liberté de la propagande protestante en Russie. Ce qui nous étonne le plus dans cette pièce, c'est d'y rencontrer le nom de NAVILLE, c'est-à-dire d'un des théologiens protestants les plus savants et les plus connus, et dont on était en droit d'attendre quelque chose de plus convaincant et de moins jésuitique<sup>1</sup>. »

La *Now. Wrem.* qui est aussi parfaitement d'accord avec la feuille moscovite au sujet de cette attaque impertinente de l'Alliance protestante, ajoute :

« En tout cas, on ne peut nier que de toutes les religions chrétiennes, le luthéranisme avec toutes ses divisions et ses schismes, soit la plus intolérante et la plus aggressive qui existe. »

<sup>1</sup> Le journaliste russe fait une confusion entre le philosophe genevois, Ernest Naville, auteur de la *Vie éternelle*, et l'égyptologue distingué, M. Édouard Naville, qui est président du Comité genevois de l'Alliance évangélique.

Et maintenant, chers frères en Christ, que nous vous avons exposé toutes nos démarches, permettez-nous d'arrêter l'exclamation si naturelle « Tout a donc été inutile ! » qui doit se presser sur vos lèvres. Non, tout n'a pas été inutile, car nous avons rempli notre tâche, celle que nous impose notre existence même comme Alliance évangélique : protester contre toute infraction contre les lois de la liberté de conscience, telles qu'elles ressortent des enseignements de l'Évangile. Non, tout n'a pas été inutile, car par cette action commune de chrétiens de divers pays, de diverses dénominations, de diverses Églises, nous nous sommes serrés autour de notre chef, Jésus-Christ, et nous avons affirmé une fois de plus la vérité de notre sainte devise : *unum corpus sumus in Christo*. Non, tout n'a pas été inutile, car nos frères persécutés ont vu nos démarches; ils ont senti l'atmosphère de l'amour fraternel arriver jusqu'à eux et les envelopper de sa chaude et réconfortante haleine, notre sympathie chrétienne les a soutenus et encouragés. Non, tout n'a pas été inutile, car, au travers des difficultés si nombreuses qui s'amoncelaient sous nos pas, nous avons senti, et nous en bénissons notre Roi et notre Dieu, qu'au-dessus de tous les rois de la terre, « l'Éternel règne, » et si, dans sa sagesse insondable, il juge bon de faire passer par le creuset nos frères de Russie, ne cessons pas de prier, ne cessons pas d'espérer, même contre toute espérance, ne nous relâchons point,

ayons foi en Lui, en ses promesses, croyons, et nous ver-  
rons la gloire de Dieu.

Genève, juin 1889.

Le Comité genevois de l'Alliance évangélique,

J.-H. Édouard NAVILLE, *Président.*

L. RUFFET, prof., 1<sup>er</sup> *Vice-Président.*

Comte DE St-GEORGE, 2<sup>m</sup>e *Vice-Président.*

Eug. MITTENDORFF, *Secrétaire.*

